

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: <i>Pagination continue.</i> | | |

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE XLII.

(SUITE.)

HENRIETTE.

La jeune femme avait remis son manteau et, s'approchant de St. Luc, le remercia ; puis ramassant un petit panier qui était à terre, elle sortit du clos et continua son chemin.—St. Luc étonné qu'elle ne lui témoignât pas plus de reconnaissance, et plus étonné encore qu'elle continuât seule à s'avancer dans la rue, où elle avait été attaquée, sans lui demander sa protection, éprouva un grand désir de la connaître. Il la rejoignit, et lui demanda si elle lui permettrait de l'accompagner.—Bien volontiers, dit-elle, et, si vous n'avez pas d'objection, je prendrai votre bras ; je me sens encore faible de la peur que j'ai eue.

Une petite main, délicatement gantée, s'appuya sur son bras. La jeune femme tenait dans sa main gauche, sous son manteau, le panier qu'elle avait ramassé. St. Luc vit bien qu'elle appartenait à la classe aisée de la ville.

— Serait-ce une indiscretion, lui dit-il, de vous demander où vous allez ?

— Il n'y a point d'indiscretion à le demander, monsieur, mais

je ne puis vous le dire, et vous voudrez bien me pardonner, si je vous prie de ne pas insister.

Il y a du mystère ici, pensa St. Luc. Quand il lui eut donné le bras, la jeune femme sembla hésiter un instant, puis elle lui dit :

— Il faut retourner, ce n'est point le chemin. Elle remonta la rue St. Henri, tourna à gauche dans la rue St. Joseph, ayant soin de se cacher le visage avec son manteau quand elle approchait d'une lampe. Pendant tout ce temps-là, St. Luc n'avait pas osé rompre le silence qu'elle gardait.

Arrivée au Carré Chaboillez, elle tourna encore à gauche, fit quelques pas, puis s'arrêtant sous une lanterne :

— Je vous suis bien reconnaissante pour les services que vous m'avez rendus ; si je ne vous en ai pas remercié plutôt, et si je ne vous en exprime pas autrement ma reconnaissance, c'est que je ne puis trouver d'expression pour vous dire tout ce que je ressens. Maintenant, monsieur, je vous prierais de me permettre de continuer seule mon chemin, dit-elle, en retirant sa main, que par distraction, sans doute, il pressait dans la sienne. Et afin que vous ne pensiez pas que ce que vous venez de faire pour une inconnue n'est d'aucune valeur, regardez-moi et cessez de former des soupçons injustes.

En même temps, elle découvrit son visage à la lumière, et St. Luc vit et admira les traits de cette femme. Malgré ce qu'elle venait de dire et ce qu'elle venait de faire, il y avait tant de modestie et de dignité à la fois dans son regard, qu'il comprit qu'elle agissait sous l'impulsion d'un sentiment dont il ne comprenait pas exactement la nature.

— Ne me direz-vous pas votre nom ? demanda-t-il respectueusement.

— Oui ; je m'appelle Henriette, répondit-elle sans hésiter.

Malgré lui, il éprouvait un vif sentiment d'admiration pour cette jeune femme, et un grand désir de faire sa connaissance.

— Me permettriez-vous d'aller vous présenter mes respects chez vous ? continua-t-il.

— Je ne puis vous dire où je demeure ; et je ne pourrais vous recevoir....., pour le moment du moins. Ne m'en demandez pas d'avantage ; vous ne sauriez croire combien je suis peinée de vous répondre ainsi, après ce que je vous dois. Permettez-moi de vous quitter, monsieur.

— Mais je ne puis pas vous laisser aller seule ainsi ! vous pourriez être insultée. Laissez-moi veiller encore quelque temps sur vous. Je vous suivrai de loin.

— Oh ! monsieur, je vous en supplie, ne me suivez pas.

Le ton de la jeune femme était si suppliant, il y avait en même temps tant d'effroi dans son regard, que St. Luc ne put s'empêcher de manifester un mouvement de surprise et d'étonnement. Il doit y avoir ici, pensa-t-il, un profond mystère ou un grand dévouement. Il hésita, puis il dit avec une émotion dans la voix :

— Doutez-vous de ma franchise ou de mon respect en vous offrant ma protection, et craignez-vous que j'en abuse ? vous me jugez mal ; vous n'avez pas le droit de me craindre, ni de me mépriser.

En entendant ces paroles, l'inconnue leva les yeux au ciel, un léger frémissement agita ses lèvres pendant qu'une larme brillait à sa paupière.

La figure grave et belle de St. Luc, qu'éclairait en plein la lumière de la lampe, reflétait la loyauté de son caractère.

— Vos paroles, lui dit-elle, en lui tendant les mains, me brisent le cœur. Vous interprétez mal mes pensées, si vous croyez que j'éprouve de la crainte, de la défiance, ou tout autre sentiment que ceux de l'estime et de la reconnaissance. Oh ! oui, une reconnaissance bien profonde pour tout ce que vous avez fait pour moi ; et je ne sais comment vous exprimer tout ce que j'éprouve, et pourtant, il faut encore que je vous supplie de me quitter. Croyez qu'elles sont bien grandes, les raisons qui m'obligent d'en agir ainsi.

L'émotion gagnait St. Luc ; au lieu de lui répondre, il contemplait son visage animé et ses yeux humides et brillants, qui le suppliaient avec tant d'anxiété. La situation commençait à devenir embarrassante ; l'inconnue tressaillit et dit d'une voix émue :

— Me refuserez-vous ?

Cette question si simple rappela St. Luc à lui :

— Ah ! madame, répondit-il, je me ferais un cruel reproche, s'il vous arrivait encore quelque malheur. Vous êtes seule ; vous avez été insultée par des brigands, vous pourriez l'être encore. Si vous le désirez absolument, je me retirerai ; mais, je vous en supplie à mon tour, permettez que je vous suive, d'assez loin pour que je ne puisse vous voir mais d'assez près pour que je puisse entendre vos cris, si vous aviez encore besoin de mon secours.

— Vous le promettez ?

— Je le jure sur mon honneur.

La jeune fille marcha alors rapidement jusqu'à la première rue, puis, tournant encore à gauche, prit le milieu du chemin. Cette rue était sombre. Des maisons basses, en bois, de distance en distance, étaient bâties de chaque côté. Les volets étaient fermés et l'on n'apercevait aucune lumière.

St. Luc était complètement égaré ; il n'était jamais venu dans ce quartier. Il avait beau examiner, il ne reconnaissait rien, il ne voyait rien et n'entendait rien, sinon le sifflement du vent. Il marcha ainsi une dizaine de minutes, écoutant le moindre bruit. Arrivé au bout de la rue, il lui sembla être déjà venu à cet endroit dans la soirée. Il regarda à droite et à gauche sans savoir de quel côté diriger ses pas.

Où suis-je, pensa-t-il ; il me semble que cette rue est la même que celle d'où je suis d'abord sorti avec elle. Pourtant non, il n'y avait pas cette lanterne allumée. Comment retrouverai-je cette rue demain ? Car il faut absolument que je découvre ce mystère. Je pourrais bien prendre des informations ; mais il y a peut-être là-dessous quelque grande infortune, et j'exposerais cette personne, soit à de grands malheurs, soit à de cruelles mortifications, si je confiais à d'autres une découverte qu'elle semble avoir tant d'intérêt à cacher. Pauvre jeune femme, quelle crainte elle avait d'être suivie ! Quelle énergie dans ses supplications, quel feu et quel modestie en même temps dans son regard ! J'ai vu une larme dans ses yeux et un frémissement sur ses lèvres. Allons, moi qui m'ennuyais à ne rien faire dans cette ville, me voici plongé dans une aventure mystérieuse, dont je veux avoir la fin ; je la découvrirai seul. Si je ne puis en venir à bout, j'emploierai seulement Trim, de la discrétion duquel je suis sûr.

Tout en faisant ces réflexions, il avait continué son chemin et il se trouva bientôt en face de la porte du collège qu'il ne remarqua pas. Il tourna à gauche, et arriva bientôt à la rue McGill, où il prit un charretier qui le conduisit à son hôtel. La neige avait cessé de tomber. Trim arrivait en même temps et se trouvait à la porte de l'hôtel.

— Tu me réveilleras avant le jour, Trim, s'il ne neige plus durant la nuit, lui dit St. Luc ; si au contraire il neigeait cette nuit ou demain matin, tu me laisseras dormir.

Le lendemain à la pointe du jour, Trim montait à la chambre de son maître pour le réveiller ; St. Luc, qui toute la nuit avait rêvé à son inconnue, était déjà debout, quand Trim entra.

— Quel temps fait-il ? Trim.

— Froid d'chien ! pas neigé.

— C'est bon ; tu vas venir avec moi. Penses-tu reconnaître l'endroit où nous avons rencontré ces brigands ?

— Cré qu'oui.

— Vas t'habiller ; tu m'attendras à la porte de sortie.

St. Luc prit la rue Notre-Dame qu'il suivit jusqu'à la rue McGill.

Là il s'arrêta un peu pour s'orienter. "C'est d'ici, se dit-il, que je l'ai aperçue tournant à droite, et suivant la rue en face." Il traversa et continua dans la rue St. Joseph. Arrivé à la première rue à gauche, il examina de nouveau. "Elle a descendu cette rue, suivons," et il la suivit, examinant attentivement. Il commençait à faire grand jour. Une cinquantaine de pas plus loin, il vit une rue à droite, qui courait perpendiculairement à celle où il se trouvait ; "ce doit être la rue dans laquelle j'ai entendu les cris," pensa-t-il, et il entra dans cette rue. Un peu plus loin, à gauche, il vit un clos de bois, où de nombreuses piles de planches couvraient une grande étendue de terrain. Une clôture en piquets de cèdres la séparait du chemin ; la porte ou plutôt la barrière, par laquelle on entrait dans le clos, consistait en quelques barres en bois, qui avaient été jetées à côté le long de la clôture.

— C'est ici, dit Trim, qui s'approcha de son maître et lui montra l'entrée du clos de bois.

— Je le crois ; entrons.

St. Luc fit quelques pas et, entre deux hautes piles de planches, qui laissaient entre elles un espace suffisamment large pour le passage d'une voiture, il vit à ne pas s'y tromper que c'était là qu'avait eu lieu la lutte.

Après avoir bien examiné les localités, il allait reprendre le chemin qu'il avait fait en compagnie de l'inconnue, quand il aperçut quelque chose de blanc que la neige avait recouvert en partie. C'était un mouchoir de baptiste, sur l'un des coins duquel étaient brodées les lettres "H. D." Il secoua le mouchoir pour en ôter la neige et remarqua une tache de sang. "Ils l'ont blessée !" dit-il, et un désir violent de punir les brigands lui monta à la tête. Il mit le mouchoir dans sa poche ; puis se tournant vers Trim :

— Qu'as-tu fait de ces deux bandits, hier soir ?

— Livrés à patrouille.

— C'est bien ; je n'ai plus besoin de toi. Tu vas te rendre à la police et voir à ce qu'on ne les laisse pas échapper avant que je n'y sois allé.

St. Luc, ayant bien calculé tous les détours qu'il avait dû faire la veille, commença ses recherches d'un pas assez assuré. Arrivé à l'endroit où son inconnue, après s'être découvert le visage, l'avait prié de ne pas la suivre plus loin, il reconnut la lanterne au-dessous de laquelle elle s'était arrêtée. Mais ici il ne se rappelait plus si elle avait pris immédiatement la rue St. Maurice, ou si elle avait tourné l'autre coin, un peu plus loin. Il prit, à tout hasard, la rue St. Maurice ; il arriva bientôt au clos de bois. "C'est la même rue,

se dit-il, ce ne peut-être ici." Il retourna sur ses pas, jusqu'à l'endroit où l'inconnue avait cessé de s'appuyer sur son bras ; puis il s'avança jusqu'à la rue voisine. Elle le menait au collège. " Il faut que ce soit la rue St. Maurice," pensa-t-il ; et il retourna reprendre la rue St. Maurice, examinant avec le plus grand soin tout ce qui pouvait mériter son attention. Il y avait plusieurs maisons de chétive apparence. " Elle ne peut-être entré dans aucune de ces maisons-là, pensa-t-il ; mais encore qui sait ? " Il était bien certain qu'elle ne devait pas y demeurer.

Nous le laisserons continuer ses recherches.

CHAPITRE XLIII.

FOURBERIE PUNIE.

La loi martiale avait été proclamée, et la rébellion supprimée dans le Sud. Les chefs étaient en fuite ; de fortes récompenses avaient été offertes, par les autorités, pour leur appréhension. L'effroi que causait la proclamation était exagéré par l'idée que, sous la loi martiale, l'on exécutait sans forme de procès tous ceux qui étaient arrêtés les armes à la main, ou même que l'on soupçonnait seulement d'avoir pris les armes.

Les bureaucrates étaient triomphants, et se vantaient hautement que tous les rebelles allaient être pendus. La terreur parmi les Canadiens était extrême dans la ville.

La nouvelle s'était répandue que trois des chefs, qui avaient commandés les rebelles à St. Denis et à St. Charles, étaient arrivés dans la ville. Des visites domiciliaires furent faites dans toutes les maisons où l'on avait le moindre soupçon que l'un deux pût être caché.

C'est à cette époque que l'on vit de grands actes de courage et de dévouement parmi les femmes canadiennes de Montréal. Plusieurs s'exposèrent à des dangers graves pour porter des secours et des consolations. On vit de jeunes femmes timides chercher l'obscurité de la nuit afin de n'être point découvertes, braver le mauvais temps, s'exposer aux insultes pour porter de la nourriture à des maris ou à des frères qui n'osaient sortir des lieux où ils se tenaient cachés.

Les sommes offertes pour l'appréhension des chefs rebelles, qui étaient entrés à Montréal, étaient considérables. Il devenait en conséquence de la plus grande urgence que leur retraite ne fut pas connue, même de leurs amis, de crainte qu'une imprudence, une indiscretion, ne réveillât la cupidité de quelques personnes en qui ils auraient cru pouvoir mettre leur confiance. Il n'y eut que deux personnes qui surent le lieu où ils se tinrent cachés, pendant les huit jours qu'ils demeurèrent à Montréal. L'une d'elle était la sœur d'un de ces braves jeunes gens, venus pour exécuter une mission avec un espoir dont ils furent bientôt déçus. Quand ils virent qu'il n'y avait pas moyen de réaliser leur dessein, alors ils songèrent à sortir de cette ville dans laquelle ils avaient eu tant de difficultés à entrer, et où ils étaient exposés à chaque instant à être découverts. Mais il était devenu encore plus difficile d'en sortir qu'il ne leur avait été difficile d'y entrer ; parceque, leur présence étant connue, toutes les issues étaient gardées par des personnes qui, outre leur haine, étaient encore animées par l'espoir de gagner les récompenses promises.

Une circonstance néanmoins se présenta qui prouva aux autorités combien était grande l'audace de ces jeunes Canadiens, et à quels dangers le gouvernement se serait trouvé exposé si l'insurrection eut eu la moindre organisation.

Toutes les recherches ayant été vaines pour les découvrir, on ap-
posta des émissaires secrets pour suivre tous ceux de leurs parents ou amis, que l'on supposait devoir avoir des communications avec eux. On tenta de corrompre les domestiques de leurs familles, pour qu'ils tâchassent de pénétrer leurs secrets. Et malgré toutes les précautions les plus grandes de leurs amis, le lieu de leur refuge fut découvert ; et ce fut encore la même jeune femme qui, au milieu de la nuit, courut les avertir une demi-heure, tout au plus, avant que la police ne s'y rendit. Elle leur avait procuré les moyens de s'échapper. Mais quels dangers ne courut-elle pas pour les aider ; quels sacrifices d'amour-propre ne fut-elle pas obligée de faire, pour obtenir les renseignements qui lui permirent de dévancer les forces envoyées pour les arrêter. Belle et bonne sœur, noble et courageuse femme, que nous appellerons Henriette ; nom que tu avais donné toi-même, en même temps que ton cœur faisait une offrande à la reconnaissance et que ta bouche formulait une prière à la générosité et à la discrétion. Ton action ne t'avait pas compromise, parceque celui en qui tu te confiais avait soupçonné un grand dévouement, quoiqu'il n'en connût point alors toute l'étendue.

St. Luc avait été infructueux dans ses recherches ; il n'avait

pas pu même s'assurer au juste si c'était bien dans la rue St. Maurice qu'il l'avait perdue de vue.

Le soir, à la même heure que le jour précédent, il se rendit à l'entrée du faubourg St. Joseph, pour revoir son inconnue et attendit, examinant toutes les femmes qui passaient ; mais elles étaient toutes accompagnées, et d'ailleurs aucune d'elles n'avait la taille de celle qu'il cherchait. Déterminé à attendre, il marchait depuis le coin de la rue McGill jusqu'à une petite ruelle qui communique du faubourg St. Joseph à la rue Bonaventure. Minuit sonnait, au cadran de l'église anglaise, quand il se décida à retourner à son hôtel. Ce peu de succès, au lieu de le décourager dans ses recherches, ne fit que piquer sa curiosité de plus en plus. Le jour suivant, il plaça Trim à l'une des extrémités de la rue St. Maurice, avec ordre de l'avertir, par un coup de sifflet, s'il voyait la jeune femme passer, soit qu'elle entrât dans la rue St. Maurice ou qu'elle gagnât dans une autre direction. Il prit son poste à l'autre extrémité de la même rue, qui n'est pas longue. Cette soirée ne lui donna pas de meilleur résultat que la précédente. Il commença à croire que ce n'était pas dans ces endroits qu'il la trouverait, et qu'elle n'était plus dans cette rue.

Le lendemain étant un dimanche, il se promit de bien examiner toutes les femmes qui entreraient ou sortiraient de l'église paroissiale, où il supposa qu'elle devait aller. Il ne fut pas plus heureux dans sa nouvelle tentative. Alors il désespéra de la trouver et se décida à ne plus la chercher ; laissant au hasard le soin de lui faire découvrir, une seconde fois, celle qui lui inspirait un si grand intérêt.

Dans la rue Notre-Dame, un peu plus loin que l'église paroissiale, il y avait une maison en pierre à deux étages. Le rez-de-chaussée était occupé par un magasin de mercerie, au second logeait un dentiste qui occupait les chambres du devant. Au même étage, sur le derrière, une modiste d'un côté, et de l'autre, une chambre garnie, occupée par un célibataire, où se réunissaient souvent quelques-uns des membres les plus violents du *Doric club*. Un passage et un escalier communs servaient aux personnes qui occupaient cet étage, pour entrer et sortir sur la rue Notre-Dame.

C'est un dimanche ; la demie de cinq heures vient de sonner. Il fait nuit. Une femme, dont le pas leste et rapide trahit la jeunesse, regarde de chaque côté avant de se hasarder à entrer et de monter l'étroit escalier de cette maison.

Nous la précéderons de quelques instants, afin d'avoir une idée plus exacte des lieux avant qu'elle monte.

Entrons d'abord chez la modiste ; c'est une dame d'un certain âge ; elle est assise dans un fauteuil, les lunettes sur le nez, lisant dans une bible, tandis que son mari ronfle sur un sofa.

Un petit cabinet de toilette sert dans la semaine aux pratiques pour essayer les robes ou autres objets qu'elles font faire. Ce cabinet ne contient rien de bien remarquable : une table, avec un miroir, placée près de la cloison, en bois, qui sépare cet appartement de la chambre du vieux garçon ; un sofa et deux chaises, voilà pour son ameublement.

Passons dans celle du vieux célibataire dont on entend la voix nazillarde à travers la cloison. C'est un assez joli appartement. Un tapis de laine couvre le plancher ; un petit poêle en fonte, sur lequel bout un *canard* rempli d'eau, réchauffe aussi la chambre. Un lit est dans un coin ; sur une table, il y a un bol vide, avec une grande cuillère de fer argenté. Le vieux garçon ne paraît pas être sorti de la journée ; il est en robe de chambre de laine, à ramages bleus et rouges sur un fonds orangé ; étendu sur une espèce de divan, il fume dans une écume de mer, en écoutant avec assez d'insouciance, en apparence, ce que lui dit un homme, d'une trentaine d'années, portant l'uniforme de la cavalerie volontaire.

La jeune femme vient de monter ; elle s'arrête un instant devant la porte du vieux garçon, puis, marchant sur la pointe du pied, elle va frapper discrètement chez la modiste et entre avant qu'on lui ait dit d'ouvrir. La jeune femme était probablement dans l'habitude de venir dans cette maison, car elle dit sans façon :

— Je vais, avec votre permission, me jeter un instant sur le sofa dans le petit cabinet. J'attends quelqu'un ; si l'on vient me demander, vous m'avertirez, n'est-ce pas, Madame ?

Sans ôter ses yeux de dessus sa bible, qu'elle s'était remise à lire aussitôt qu'elle eut reconnu celle qui était entrée, la vieille dame lui fit de la tête un signe affirmatif.

Aussitôt qu'elle fut entrée dans le cabinet, elle alla au sofa, qui était contre la cloison, et écouta ce qui se disait dans la chambre voisine. Elle prenait, sans doute, un intérêt bien grand à ce qui se disait dans cette chambre, car elle n'entendit pas la modiste qui, au bout d'un quart d'heure environ, vint à l'entrée du cabinet lui demander " si elle voulait prendre une tasse de thé." Elle dort, pensa la modiste, qui se retira discrètement en fermant sur elle la porte du cabinet.

Le vieux garçon, que nous nommerons M. Edouard, parlait du bout de la langue. Il avait de la difficulté à prononcer les " r ; "

ce qui rendait sa conversation un peu difficile à comprendre pour une personne non-habitué à l'entendre.

— Je ne crois pas que ça soit bvaï, disait-il, au moment où la jeune femme entrait dans le cabinet de la modiste. On nous a tant donné d'infobvmations qui se sont trovées fausses. Le désibv de gagner ces bvécompenses, bvend tout le monde fou.

— Oui ; mais, cette fois-ci, je me crois certain d'être sur la bonne piste. Le fait est que j'en suis positivement sûr, répondit le volontaire.

— Pvobablement ! vous êtes toujouv cevtain, vous ! Mais, continuez ; je pvends note.

— Vous allez en juger.—Je vous ai déjà dit que jeudi dernier, vers neuf heures du soir, j'étais à la station de police, quand la patrouille amena deux voleurs pris dans le faubourg St. Joseph. Ils avaient été arrêtés pour un assaut commis sur une femme ; du moins c'est ce qu'un nègre, qui les tenait par le collet de leurs capots, dit à la patrouille quand il les lui remit. Je n'avais pas fait attention à cette circonstance, et je n'y aurais probablement plus pensé, si, hier, je n'eusse appris de Mary, qui demeure chez le Dr. L....., qu'une dame respectable avait été attaquée par des malfaitteurs l'avant-veille.

— Quel rapport cela a-t-il avec les bvebels ?

— Vous allez voir ; je lui demande.....

— A Mavy ?

— Oui, à Mary, quelle était cette dame ? D'abord, elle ne voulut pas me le dire ; mais à la fin, vous savez, les femmes, il faut que ça parle ; elle me confia en secret, bien entendu, que c'était sa jeune maîtresse qui sortait, comme ça, seule, depuis deux à trois soirs, vers huit heures ou huit heures et demi, et ne rentrait que tard. Elle se déguise en habits d'homme depuis qu'elle a été attaquée.

— C'est une amouvette, pvobablement !

— Attendez donc. Je ne pense pas, moi, que ce soit une amourette ; je pense, bien au contraire, qu'elle ne sortait ainsi, en cachette, que pour voir l'un des chefs de St. Charles, qui sont actuellement cachés dans la ville.

— Vous ne pensez qu'à la bvécompense, vous aütves ; c'est ce qui fait que vous voyez toujou un bvebel, là où il n'y a qu'une intvigue. Mais, continuez ; je pvends note.

— Ce n'était pas une intrigue, car elle est la sœur d'un de ces chefs qui se cache.

— Sa sœubv ? Ah ! c'est différent ; s'il est son fvebve, l'affaibve devient sévieuse, très sévieuse !

— C'est ce que je pense ; mais ce n'est pas tout : hier soir, vers sept heures, je me suis rendu au Marché-à-foin et me suis caché en face de la maison du Dr. L..... ; j'attendis une bonne heure, au moins. Enfin, je vois sortir le jeune homme, c'est-à-dire, la jeune femme, qui portait quelque chose sous son bras. Au lieu de prendre à droite, comme je m'y attendais, elle gagna la rue St. Bonaventure, enfla la ruelle qui conduit à la rue St. Joseph. Elle marchait si vite, que je fus obligé de courir pour qu'elle ne m'échappa point. Elle était à peu près à la moitié de la ruelle quand, m'ayant sans doute entendu, elle se sauva comme une biche. Quand j'arrivai à la rue St. Joseph, elle avait disparue.

— Là !..... vous avez tout pevdu, pouv avoiv coufvu ! pvenez donc gayde, une autve fois !

— Ce n'est pas tout ; je vis un nègre.....

— Un gvos ?

— Oui ; le connaissez-vous ?

— Continuez ; je pvends note.

— Qui s'en allait du côté de la rue McGill. Je lui demande s'il n'a pas vu passer une femme qui courait ? Il me répond que oui, en me désignant le côté opposé à celui où il allait. — Je ne perds pas de temps. Je reprends ma course ; et, après avoir couru une bonne *escousse*, je rejoins, en effet, une femme qui courait. C'était une vieille irlandaise, à moitié soûle ! C'était de ma faute ; j'avais demandé au nègre s'il avait vu une femme.

— Très maladroite ! Comment voulez-vous qu'il pvit un gavçon pour une fille ? et vous de pvendre une ivlandaise pour un gavçon ! C'est tvop stupide, pav exemple ! C'est très bête, même !

— J'en conviens. Aussi m'y suis-je mieux près aujourd'hui.

— Pprobablyment ! continuez ; je pvends note.

— Je me suis rendu cette après-midi à la prison. J'ai fait venir, à la grille, l'un des prisonniers, que j'avais vu à la police jeudi soir. Moyennant une piastre, je lui ai fait raconter tout ce qui s'était passé lors de l'assaut sur la jeune femme. Il m'a dit qu'elle avait un manteau ; qu'elle portait un petit panier, dans lequel il y avait une bouteille et quelques provisions. Qu'elle était entrée dans un clos de bois dans la rue St. Maurice, lorsqu'ils l'attaquèrent. Qu'elle fut délivrée des mains de P'tit loup, qui voulait lui faire du mal, par un homme auquel vint se joindre le nègre, qui les avait livrés à la patrouille.

— A la bonne heubve ! Vous vous êtes mieux pvus aujouvd'hui, continuez : je pvends note.

— Il m'a montré un petit porte-monnaie qu'il avait pris à la jeune femme, dans lequel il y avait une enveloppe de lettre déchirée sur laquelle on ne voyait que cette partie de l'adresse. Voici l'enveloppe ; regardez.

— Henviette !... mais Henviette qui ?

— Ou D... ; ou G... ; ou C... ; l'une des trois. Je crois que ça doit être Henriette D...

— Et apvès ? continuez ; je pvends note.

— Après, je suis venu ici au sortir de la prison ; j'ai frappé à la porte, personne ne m'a répondu.

— Je dovmais ; pvobablement.

— Et je me suis rendu tout droit à la rue St. Maurice. Le clos de bois n'était pas difficile à trouver, il est à gauche. J'entre dans le clos ; visite partout ; regarde dans tous les coins ; rien. Pas de traces qui pussent me guider ; toute la journée, hier, des voitures avaient charroyé des planches et des madriers. Tout-à-fait en arrière du clos, il y avait une petite clôture en planches, qui séparait le clos d'un terrain vacant attenant à une vieille bâtisse en pierres dont la couverture en tôles est peinturée en rouge. L'entrée de cette bâtisse est sur la rue du Collège.

— Je la connais ; c'est la bvassebvie de Monsieu Daubveville.

— Justement. Eh bien ! en suivant cette clôture, j'aperçus l'empreinte de deux petits pieds. Je suivis la piste ; il n'y avait pas à s'y méprendre. Elle traversait le lot vacant, allait à un tas de vieilles barriques et de quarts, placés les uns sur les autres, à l'un des coins de la brasserie. Derrière ce tas de barriques, il y avait une petite porte qui donne entrée dans la brasserie. La porte est en chêne, fermée par un verrou en dedans. C'est là qu'ils sont cachés, j'en suis sûr.

— Ça me pavait pvobable ; mais il ne faut pas en être tvop cevtain. S'il n'y avait bvien, nous sebvions la bvisée de tout le monde. Pvenons nos pvécautions ; n'en disons bvien à pevsonne, et nous gagnevons la bvécompense à nous deux. Continuez ; je pvends note.

— Qu'allons-nous faire maintenant ?...

En ce moment la jeune femme, qui était toujours restée dans le cabinet, se leva toute agitée, souhaita le bonsoir à la modiste, descendit précipitamment l'escalier, et se dirigea rapidement du côté de la rue St. Joseph.

Revenons à St. Luc. Cette journée-là, il dût édifier ceux qui le

remarquèrent. Il avait assisté à la messe ; il retourna aux vêpres, et venait de sortir de l'archiconfrérie, suivant la foule qui s'écoulait dans la direction de l'église des Récollets, où il serait peut-être entré, s'il y eut eu quelqu'office. Il paraissait chercher quelqu'un, car il s'arrêtait et marchait quelques instants derrière certaines personnes dont la taille ou la démarche avaient attiré son attention ; puis il passait rapidement pour s'arrêter encore plus loin. Rendu au coin de la rue McGill, il se tint sous la lanterne regardant, un peu effrontément peut-être, tous les jolis minois qui passaient. Son examen ne sembla pas avoir été satisfaisant, car après que les femmes furent toutes passées, il laissa échapper un profond soupir ; et reprit, à pas lents et la tête baissée, le chemin qu'il venait de parcourir. La rue était devenue à peu près déserte après l'écoulement de la foule, qui était sortie de l'église paroissiale à l'issue de l'archiconfrérie.

Arrivé en face de l'église des Récollets, il entendit le frôlement d'une robe de soie, sans presque voir la personne qui, venant à sa rencontre, passait à côté de lui. Il releva la tête et se retourna pour regarder. La taille de cette femme ainsi que sa démarche le frappèrent ; malgré toutes ses déceptions de la journée, il la suivit. Elle avait une pelisse de soie noire, un chapeau de velours de même couleur ; son voile était rabattu. Elle tenait de la main droite un petit manchon de vison ; elle marchait vite, et paraissait très-pressée.

Le cœur de St. Luc battit. *Était-ce elle ? Elle n'avait pas le même habillement ; mais elle marchait si bien comme celle qu'il cherchait ! Il eut envie de lui adresser la parole ; mais que lui dire ? Comment l'aborder ? Si ce n'était pas elle ? Enfin une idée le frappe ; il tire le mouchoir qu'il a trouvé dans le clos de bois, et qu'il portait dans sa poche. " Si elle ne me répond pas et qu'elle garde le mouchoir, c'est elle, pensa-t-il, si elle répond, je connaîtrai sa voix."*

— Madame, lui dit-il, voici, je crois, votre mouchoir que vous venez de laisser tomber.

La dame prit le mouchoir, regarda au chiffre, le mit dans sa poche, salua, et continua sa route ; sans avoir relevé son voile, ni dit une parole.

— Henriette ! dit St. Luc d'une voix presque timide.

La jeune femme sembla hésiter un instant, puis elle se mit à hâter le pas.

— Henriette, si c'est vous, pourquoi ne pas me répondre ? Si je me trompe, pourquoi, Madame, ne me le dites-vous pas ?

— C'est moi, Monsieur ; dit-elle d'une voix émue et presque suppliante, je vous en prie ne me retardez pas.

— Ah ! vous êtes toujours bien pressée de vous éloigner, quand c'est moi qui vous parle ; si vous saviez combien je vous ai cherchée !

— Pourquoi me cherchiez-vous, Monsieur ? fit-elle avec un visible effort.

St. Luc était timide devant cette femme. Il se sentit confus, et ne sut que répondre.

— Me repoussez-vous ? dit-il enfin, d'un ton où sa voix tremblait un peu.

Henriette hésita un instant, puis répondit :

— Eh bien ! non, venez ; je n'ai pas un instant à perdre.

— Où allez-vous donc ?

— A la même place.

Un éclair de jalousie traversa la pensée de St. Luc ; il crut à un rendez-vous d'amour. Il aimait, lui-même, sans connaître celle pour qui il se sentait un sentiment que les obstacles n'avaient fait qu'accroître. Il se redressa dans son orgueil, et lui dit sans réfléchir à l'inconséquence de ses paroles :

— Un rendez-vous ?

— Presque, répondit-elle ; pourquoi me faites-vous cette question ?

— Je suis fou. J'ai eu l'idée que ce pouvait être un rendez-vous d'amour.

— Et, quand cela serait ; quel intérêt cela a-t-il pour vous ?

— Henriette ! pardonnez-moi... je vous aime !

La jeune femme qui n'était occupée que d'une seule idée, ne s'offensa pas de ce que venait de lui dire St. Luc.

— Vous dites que vous m'aimez ? pardonnez-moi, à votre tour, si je vous dis que je n'en crois rien. Vous avez été intrigué un peu ; vous vous êtes mis en tête de découvrir qui j'étais, vous n'avez pu réussir, le peu de réussite vous a irrité ; c'est cette irritation que vous prenez pour de l'amour.

— Si vous saviez comme je vous ai cherchée ! tous les soirs je me suis rendu à l'endroit où je vous ai vue pour la première fois, espérant vous y trouver.

— Je le sais.

— Vous le savez ?

— Oui, j'ai passé à vos côtés en allant et en revenant hier et avant-hier ; j'avais pris des habillements d'homme. Je vous ai presque touché en passant, vous ne m'avez pas reconnue, mais je vous ai bien vu, moi. J'ai bien pensé que c'était le désir de me revoir, qui vous avait conduit à cet endroit.

— Vous m'avez reconnu, vous saviez que c'était vous que je

cherchais, et vous avez passé sans daigner me donner un signe de reconnaissance. Vous êtes bien cruelle !

— Non, non ; je n'étais pas cruelle : si vous saviez ce que je souffrais d'être obligé de vous traiter ainsi ? Mais le devoir m'y forçait.

— Le devoir ?

— Oui ! et la prudence.

— Devoir, prudence ! Avez-vous peur de moi ?

— Je vous ai donné la plus grande preuve possible que je n'avais pas peur de vous personnellement, et que j'avais confiance en votre honneur. Ce n'était pas cette crainte que j'avais.

— Mais quelle crainte donc ?

— Écoutez-moi. Je vais vous faire quelques questions ; répondez, si vous le jugez convenable. Vous êtes étranger à Montréal ?

— Oui.

— Avez-vous formé quelque opinion politique, sur les évènements qui se passent en Canada ? Comment considérez-vous les rebelles ?

— Je les plains, parcequ'ils ont été trompés ; je crois qu'ils ont raison de demander le redressement de leurs griefs ; qu'ils n'auraient pas du prendre les armes, quoiqu'ils l'aient fait plutôt dans un but de défense que d'aggression.

— Vous savez qu'on a offert des récompenses pour l'appréhension des chefs ?

— Je le sais.

— Aideriez-vous à leur arrestation ?

— Non.

— Savez-vous que trois de ceux pour l'arrestation desquels on offre des sommes d'argent, sont actuellement cachés dans la ville ? Si vous connaissiez le lieu de leur retraite, les découvririez-vous ?

— On dit que deux des chefs, qui étaient à St. Charles, et un autre de St. Eustache, sont cachés dans la ville. Je ne connais point l'endroit où ils se cachent ; mais si je le connaissais, je n'en parlerais pas.

— S'ils avaient besoin de votre aide pour sortir de la ville, le leur donneriez-vous ?

— Non ; car quoique je les plaigne, je ne voudrais pas me compromettre personnellement sans motif suffisant.

— Vous m'avez répondu franchement, je n'ai aucune raison d'en douter ; et votre généreuse conduite vis-à-vis de moi jeudi dernier m'autorise à vous confier un secret que je ne pouvais vous dire l'autre soir, mais que les circonstances me permettent, me forcent même de vous révéler en ce moment. Je dois aussi vous ôter de l'idée ce mauvais soupçon que vous avez manifesté il n'y a qu'un

instant. L'un de ces chefs, qui sont ici cachés, est mon frère. C'est lui que je vais voir, pour lui porter des provisions et l'avertir de ce qui se dit et de ce qui se passe dans la ville. Voilà mes rendez-vous ! En êtes-vous jaloux ?

— Noble et généreuse sœur, je vous admire autant que je vous aime ; pourquoi ne m'avez vous pas dit cela plutôt ? j'aurais peut-être pu vous être utile.

— Ce secret n'était pas le mien seul, hier.

— Et aujourd'hui ?

— Aujourd'hui je puis vous le dire, parceque l'on m'y a autorisé ; je sais qui vous êtes, vous êtes M. de St. Luc, ne soyez pas surpris, si je vous nomme ; je vous connais mieux que vous ne pensez, mais ce n'est point ici le lieu d'en parler. Il suffit de vous dire que jeudi soir, après que vous m'eûtes sauvée des mains des bandits, je racontai à mon frère et à son compagnon ce qui m'était arrivé, le danger que j'avais couru, votre généreux secours ; je lui fis la description de votre personne, ainsi que de ce gros nègre qui accourut au premier coup de sifflet. "Je le connais, me dit mon frère, c'est M. de St. Luc ; tu peux avoir toute confiance en lui et tout lui dire." "Non, reprit son compagnon, il vaut mieux ne pas le faire pour le moment ; si quelque circonstance rend plus tard cette confiance nécessaire, elle pourra la faire." Voilà comment j'appris votre nom. Depuis, j'ai aussi entendu parler de vous par une autre personne que je ne vous nommerai pas, car c'est une belle jeune fille qui vous porte beaucoup d'intérêt. Eh bien ! M. de St. Luc, la circonstance qui m'autorise à vous confier mon secret et la retraite de mon frère est arrivée.

— Quelle circonstance ? Qu'est-t-il donc arrivé ?

— On a découvert le lieu où il est caché. Je viens de l'apprendre et je cours l'en avertir. Dans quelques instants il sera peut-être trop tard !

— Vous m'avez donné une marque de confiance ; je ne connais pas le nom de votre frère ; sans doute, vous me le cachez pour que je ne sache pas le vôtre ? n'importe. Vous ne croyez pas à mon amour ? Eh bien ! ordonnez ce que vous voudrez, je vous jure que je ferai ce qui sera humainement possible.

— Mais vous allez vous compromettre ? et vous venez de me dire que vous ne voudriez pas vous compromettre pour des rebelles ?

— Ce ne sera pas pour eux, mais pour vous ; ce ne sera pas pour un rebelle, mais pour un frère. Je n'hésite pas.

— Je vais vous mettre à l'épreuve. Nous voici rendus au clos de bois ; je vais aller seule trouver mon frère. Restez ici, je crains

que l'on ne vienne à chaque instant nous surprendre ; si je vous appelle, venez à moi.

— Mais où pourrai-je vous trouver dans ce labyrinthe de piles de planches ? Ne vaudrait-il pas mieux que j'allasse avec vous ?

— Vous avez raison, venez.

Pendant qu'elle le conduit, regardant à droite et à gauche, écoutant le moindre bruit, montons un instant dans l'espèce de grenier, qui se trouve dans la brasserie de M. Daubreville.

Il fait noir ; il n'y a pas de lumière. Une pailleasse est dans un des coins du grenier ; deux robes de buffles, jetées sur la pailleasse, servent de couverture à deux hommes qui sont couchés et dorment. Deux paires de pistolets chargés, sont sur un baril, à portée de leurs mains ; deux poignards, espèces de *bowie-knives* affilés et tranchants, sont sous l'oreiller de plume, sur laquelle reposent leurs têtes. Ils se sont couchés tout habillés, comme ils l'ont fait depuis huit jours qu'ils sont dans ce méchant réduit. Ils ont leurs casques sur la tête ; il fait froid, plus froid que dehors ; car l'atmosphère renfermée n'a point été réchauffée par les rayons du soleil. Ils dorment tous deux le jour, parceque la nuit ils sont obliges de veiller pour attendre les nouvelles qu'on peut leur communiquer et se tenir prêts à toute éventualité, ainsi que pour recevoir les provisions qu'on doit leur apporter.

Bientôt l'un d'eux se réveille. Il écoute quelques instants : puis il pousse son compagnon.

— Entends-tu ?

— Quoi ?

— Écoute.

— Ce n'est rien ; ce sont les rats qui rongent le papier dans lequel j'ai laissé le fromage.

— Levons-nous.

— Pourquoi ? je n'attends pas Henriette avant neuf heures ; tu sais qu'elle doit s'informer, avant de venir, si Chénier a tout arrangé pour demain.

— Dis donc cette nuit ; car si les hommes sont prêts, il faut partir cette nuit pour être rendus avant le jour à la Côte des Neiges.

— Tu as raison, c'est demain lundi ; c'est le jour où l'artillerie va exercer les chevaux en faisant le tour de la montagne. Te rappelles-tu combien il y a de canons ?

— Onze, et autant de caissons. Quatre chevaux à chaque voiture. Quatre hommes par voiture ; deux à cheval, deux assis sur la voiture, point armés, en tout quatre-vingt huit hommes pour les

voitures; et quatre cavaliers à cheval. Voilà ce que nous écrit. Chénier.

— Où as-tu mis la note ?

— Je l'ai déchirée.

— J'entends du bruit.

— Moi aussi; ça ma l'air du signal d'Henriette ?

— Levons-nous ? je vais aller regarder par la lucarne. Oui; c'est ta sœur. Vas ouvrir. Non, arrête; il y a un homme, il s'éloigne. Qu'est ce que cela veut dire ?

— Peut-tu le distinguer ?

— Non.

— C'est peut-être Chénier ?

— Ou St. Luc ?... J'entends encore le signal. Elle paraît pressée, vas ouvrir.

Quand le verrou fut tiré, Henriette se jeta dans les bras de son frère, et lui dit :

— Sauvez-vous, votre retraite est découverte.

— Quel est l'homme qui est dehors ?

— M. de St. Luc.

— Ce n'est pas de lui que tu as peur ?

— Non; les volontaires, M. Édouard et un autre. Ils vont venir !

— Penses-tu qu'ils seront plusieurs ?

— Je crois qu'ils ne seront que deux; je lui ai entendu dire qu'il fallait s'assurer d'abord que vous fussiez ici, afin de ne pas s'exposer à une bévue, et ensuite pour partager à eux deux seuls la récompense.

— As-tu entendu parler de Chénier.

— Non; je dois voir sa cousine ce soir à huit heures.

— Je vois M. de St. Luc qui avance, dit tout bas celui qui était posté à la lucarne; il a l'air inquiet.

— Vas voir ce qu'il y a, Henriette, ma chère et sainte sœur.

Pendant son absence, ils tinrent conseil et décidèrent de ne pas quitter leur retraite avant d'avoir su, au juste, où était Chénier, et l'endroit ainsi que l'heure où ils devaient le rencontrer. Il résolurent aussi, s'il ne venait que deux hommes, de tâcher de s'en emparer et de les enfermer dans le grenier.

— J'ai vu un homme, dit St. Luc à Henriette, il est seul et semble ne pas bien connaître les lieux.

— Ne vous laissez pas apercevoir et veillez là. Je vais aller avertir mon frère. Je vous en prie, ne vous montrez pas, à moins que je ne vous appelle en frappant dans mes mains; vous ne devez pas vous compromettre.

Elle courut avertir son frère qu'un homme, probablement M. Édouard ou le volontaire, avançait.

— Cache-toi, lui répondit son frère, nous allons tâcher de l'empoigner. Si nous pouvons réussir, tant mieux ; nous attendrons l'autre ici, et nous lui en ferons autant. Pendant ce temps-là, tu iras chercher des nouvelles de Chénier ; tu nous retrouveras ici. Vois-tu cette planche, dit-il, en approchant de la clôture qui divisait le terrain vacant du clos de bois, si elle est à terre c'est que nous serons dans le grenier ; si elle est mâtée de ce côté-ci de la clôture, c'est que nous serons cachés derrière quelqu'une des piles de planche du clos ; si au contraire elle est mâtée de ce côté-là de la clôture, c'est qu'il y a du danger et que nous nous sommes sauvés.

— Et si vous êtes sauvés, où vous retrouverai-je ?

— Dans la petite rue derrière l'église des Récolets : pourrais-tu nous procurer un sleigh avec un bon cheval ; pauvre Henriette, il faudra que tu le mènes toi-même, car nous ne pouvons nous fier à personne.

— Je le mènerai—silence ! j'entends marcher. Je me sauve.

En effet un homme, en redingote grise, une canne à la main, s'avancait lentement, jetant, de temps en temps, un coup d'œil en arrière et sondant avec sa canne dans les interstices des piles de planches. Il était seul. Tout à coup, en arrivant au bout d'une des allées, formées par ces piles de planches dont le clos était couvert, il fut saisi et jeté à terre avant qu'il eût le temps de lâcher un cri ou de faire la moindre résistance. Son casque lui fut rabattu sur les yeux, et ses mains attachés derrière le dos avec sa cravate. L'attaque avait été si soudaine, qu'il ne put savoir s'il avait eu affaire à deux ou à un plus grand nombre de personnes.

— Si tu ne fais pas de résistance et si tu ne cherches pas à t'échapper, lui dit-on, il ne te sera pas fait de mal ; sinon, prends garde.

— Je ne suis pas venu pour vous pvendve, dit-il d'un ton piteux.

— Oh ! faut prendre l'ours avant de vendre la peau, lui répondit-on.

— Pas vendve ; pvendve.

— Nous fendre ? ça ne se fait pas si aisément.

— Non pas fendve ; pvendve.

— Nous allons te pvendve sous une tonne, marche !

Il fut conduit dans le grenier où on le mit sous une tonne vide, que l'on assujétit fermement par le moyen d'une barre de bois, que l'on plaça en travers sur le dessus.

— Je ne crois pas qu'il puisse bouger, dit l'un des deux jeunes gens.

— Il est bien là. Qu'allons-nous faire maintenant ? Il y en a encore un autre qui doit venir. Nous allons guetter à la même place, où nous avons empoigné celui-ci.

— Je crois que je ferai mieux de veiller celui-ci ; veille l'autre. Tu m'avertiras, si tu le vois venir.

— Regarde de temps en temps à la lucarne de devant, car on pourrait venir par la rue du collège.

St. Luc, entendant le signal que donnait Henriette, se rendit près d'elle.

— Nous allons maintenant partir, M. de St. Luc, lui dit-elle, en lui prenant le bras. Vous avez subi noblement votre première épreuve.

— Je suis prêt à en subir une seconde, pour vous plaire.

— Bien vrai ?

— Oui, bien vrai ; essayez ! Et il lui serra affectueusement la main.

— Si je vous priais de ne pas me serrer la main si fort ?

— J'obéirais, dit-il, en riant.

— Et si je vous priais de me procurer une bonne voiture avec de bonnes robes, bien chaudes, et, surtout, avec un bon cheval ; pourriez-vous le faire ? vous voyez, continua-t-elle, en riant à son tour, que je mets considérablement votre amour à contribution.

— J'ai justement ce qu'il vous faut, je serai moi-même le conducteur. A quelle heure la voulez-vous ? A quel endroit vous trouverai-je ?

— Disons à huit heures précises, au coin de la rue McGill et St. Joseph.

— Où je vous ai vu la première fois ?

— Justement : ce sera le lieu du rendez-vous. Nous y arrivons.— Maintenant, séparons-nous jusqu'au revoir.—A tantôt.

Voici comment M. Edouard se trouvait seul, dans le clos de bois, lorsqu'il fut arrêté.—Quand le volontaire lui eut confié tout ce qu'il avait pu apprendre, concernant la retraite des chefs patriotes, il résolut de profiter de ces révélations pour gagner seul la récompense. Il lui dit donc avec un air d'indifférence :

— Mon chev ami, vos venseignements me pavaissent assez bons ; mais, comme je vous l'ai dit, il faut de là pvudence et de la discvétation. Il faut que je sovte un instant ; dans une heuve ou deux je sebvai de vetoufv,—venez à huit heufv. Si je ne suis pas ventvé, vous m'attendvez jusqu'à neuf heufv ; alov nous ivons ensemble. Si je ne suis pas vevenu, vous febvez ce que vous voudvez, c'est que je ne poufvez pas veveni.—Tachez d'être ici à huit heuves ;

je viendvai juste à cette heuve-là. Il faut absolument les pvendve cette nuit. En m'attendant vous pvendvez du punch et fumevez une pipe.— J'ai du bon tabac ; il y a de l'eau chaude suv le poêle.

Aussitôt que le volontaire fut sorti, M. Edouard prit son casque, endossa une redingote de volontaire, qui avait été laissée dans sa chambre par quelqu'un de ses amis ; et sa canne à la main, il se rendit au clos de bois de la rue St. Maurice, où nous savons ce qui lui arriva. Il avait eu l'intention de reconnaître les lieux, avant d'aller faire sa déposition au bureau de police. La convoitise lui avait fait commettre une fourberie, dont il fut bien puni.

Laissons-le pour le présent sous sa tonne ; s'il n'était pas un homme loyal, ni un homme brave, il était au moins un homme de prudence ; il se résigna donc à rester tranquille et à ne pas faire le moindre bruit.

CHAPITRE XLIV.

A huit heures précises, St. Luc était à l'endroit où il devait rencontrer cette jeune femme, qui l'avait fasciné par sa beauté et sa noblesse, après l'avoir d'abord intrigué par sa conduite mystérieuse. Son cheval brun était attelé à un élégant sleigh monté sur des patins hauts et étroits, dont les lisses étaient en acier. La voiture était solide et légère en même temps ; à un seul siège, pour deux personnes. Une peau d'ours noir était jetée sur le dos de la carriole. Une robe de peaux de castor, étendue sous les pieds et sous les oreillers du siège, ainsi qu'une ample et riche robe de peaux de loutres, bien molle, bien chaude et bien moelleuse doublée en drap bleu, annonçait que St. Luc n'était pas indifférent au confort de celle qu'il devait accompagner, dans une mission de dévouement pour un frère, et de zèle pour la cause qu'elle avait embrassée.

— Je vous ai fait attendre, M. de St. Luc, dit la jeune femme, en prenant la main qu'il lui offrait pour l'aider à monter dans la voiture.

— C'est que, voyez-vous, je mets encore plus d'empressement à accomplir le moindre de vos devoirs, que vous n'en mettez vous-même à servir la cause pour laquelle vous vous dévouez.

— Jusqu'ici je ne puis me plaindre ; mais ce zèle n'est pas encore bien vieux, pensez-vous qu'il pourrait supporter une bien longue épreuve ?

— Toute ma vie...

— Ah ! Ah ! je vous arrête ; c'est trop long, dit-elle, en riant, je pourrais, si je le voulais, vous rappeler certaines choses qui ont à peine quinze jours d'existence, mais qui déjà sont sorties de votre mémoire.

— Que voulez-vous dire ?

— J'ai reçu une lettre d'une certaine petite cousine, qui s'appelle Hermine.....

— Est-ce que je la connais ? Est-elle de Québec ?

— Je ne dis pas... Mais ne parlons pas de cela pour le présent ; ne m'interrogez pas, je ne pourrais pas vous répondre. En ce moment, les instants sont si précieux, qu'il faut que vous me pardonniez si je vous prie de me conduire rapidement. La vie de mon frère est en danger. Nous avons beaucoup de chemin à faire.

— Où faut-il aller ?

— Rue de la Montagne ; je vais vous enseigner la route.

Le temps était clair, les étoiles brillaient au firmement, l'air était très-vif et très-piquant.

St. Luc suivit la rue McGill jusqu'à la rue Craig, tourna à gauche par le faubourg St. Antoine et fut bientôt arrivé à la rue de la Montagne.

Henriette entra dans une maison basse en bois, de pauvre apparence, qui se trouvait à quelques arpents du faubourg St. Antoine, à droite. Elle y resta quelques minutes seulement.

— Excusez-moi, M. de St. Luc, lui dit-elle, quand elle en sortit, de vous avoir encore fait attendre. Il faut que j'aille de suite à la Côte des Neiges ; je crains de vous importuner.

— M'importuner ! mais vous ne voulez donc pas croire que mon plus grand bonheur est d'être avec vous, près de vous ; de vous parler, de vous servir.....

— Eh bien ! l'interrompit elle, suivons tout droit, c'est sur la montagne. La côte est raide et longue, votre cheval peut-il aller vite ?

— Je crois qu'il peut garder le même train toute la route, sans fléchir. Vous ne craignez pas d'aller vite.

— Oh ! non ; pourvu que nous arrivions à temps ?

Rendus à la Côte des Neiges, Henriette pria St. Luc de mettre son cheval à un trot modéré, parcequ'elle ne connaissait pas la maison où devait se trouver la personne qu'elle cherchait, et à laquelle elle devait remettre une note qu'on venait de lui donner. Elle examinait chaque maison, et n'en voyait aucune qui répondit à la description qu'on lui avait faite. Ils traversèrent tout le village, revinrent au pas, et rien n'indiquait la maison qu'elle cher-

chait. Elle ne savait que faire, elle n'osait entrer dans aucune des maisons de l'endroit, crainte de commettre une erreur dangereuse. Le temps pressait ; elle craignait pour son frère qui, d'un instant à l'autre, pouvait être découvert et pris. Et, cependant, il fallait qu'elle remit cette note et en rapportât une réponse. Comme elle désespérait presque de trouver ce qu'elle cherchait, elle vit un homme sortir d'une maison un peu en dehors du chemin, qui faisait claquer un fouet. Il portait un capot d'étoffe grise et avait une tuque sur la tête. Quand il vit que la voiture s'arrêtait, il s'en approcha en sifflant l'air "A la claire fontaine."

— M. de St. Luc, lui dit-elle, tout bas, demandez-lui donc, s'il n'y a pas, ici, un mai quelque part ?

— Y en avait un devant c'te maison, hier, répondit l'habitant, mais l'vent la j'tté à terre la nuit passée.

— N'est-ce pas ici qu'il y a du bon foin à vendre, lui demanda Henriette, prenant la parole.

— Oui, madame ; c'est moué qu'en vend ; vous faut y du trèfe ou du mil ; ou bain du mil et du trèfe mélés ?

— Combien vendez vous votre mil et trèfle mélés ?

— Huit piasses l'cent ; mais pour vous je le laisserais pour sept et demie et trois sols ?

— Mieux que c'la ; sept et six sols.

St. Luc fut d'abord surpris d'entendre Henriette s'informer s'il y avait du foin à vendre ; mais il comprit bien vite que c'était un moyen de se reconnaître. En effet Henriette dit à cet homme :

— Vous êtes Mr. Barsalou ?

— Ne prononcez pas mon nom aussi haut ; oui, c'est moi ; répondit-il, en parlant correctement. En voyant votre voiture repasser au pas, j'ai cru que vous pouviez être la personne que le docteur devait m'envoyer ce soir. Vous devez avoir quelque chose à me donner ?

— Oui, voici une note ; je vais attendre la réponse. /

— La réponse est bien courte, dit Barsalou, en revenant de la maison, où il avait été lire la note que lui envoyait le Dr. Chénier ; dites-lui " que tout est prêt et que les hommes sont arrivés ce soir." Je l'attendrai ici cette nuit ; dites-lui que le mai est tombé, afin qu'il ne se trompe pas de maison.

— C'est bien ; je vais le lui dire. Retournons maintenant, M. de St. Luc ; vous touchez à la fin de votre temps d'épreuves.

— Je voudrais qu'il durât longtemps, répondit St. Luc en reprenant, au grand trot de son cheval, le chemin de la ville. Où vais-je vous mener ?

— A la même maison, dans la rue de la Montagne. Je n'y serai qu'un instant, de là, vous me conduirez dans le faubourg Québec, chez un nommé Vadeboncœur ; il doit me tenir prêt un cheval, tout attelé, pour mon frère et son compagnon, qui doivent sortir de la ville cette nuit et gagner la campagne,

— Il leur faudra un bon cheval, car ils pourront être reconnus et poursuivis ; avez-vous remarqué comme nous avons été examinés en passant à la barrière ?

— Je le sais ; et malheureusement il ne peut me louer son meilleur cheval, parcequ'il boite ; il dit néanmoins, que celui qu'il va me procurer est assez bon.

— Toutes vos mesures sont-elles bien prises ?

— Depuis huit jours, je n'ai cessé de marcher pour lui ; la nuit comme le jour, il m'a fallu aller prendre des renseignements, veiller continuellement à ce que l'on ne découvrit pas le lieu de sa retraite.—J'ai réussi jusqu'à ce jour ; tout était presque prêt pour sa fuite, il ne leur manquait qu'une chose que je devais leur procurer, pour qu'ils partissent demain dans la nuit. Mais leur retraite est découverte, il faut qu'ils partent cette nuit, ce soir, aussitôt que possible ; ils devraient même être partis déjà. Ils peuvent être surpris à tout moment.

— Ils sont armés ?

— Oui ; mais je crains que l'on n'y aille en force. Oh ! mon Dieu ! Si j'arrivais trop tard. Si Vadeboncœur n'avait pas son cheval prêt !

— Voici la maison, je crois, dit St. Luc, en arrêtant son cheval à l'endroit où Henriette était descendu, dans la rue de la Montagne. Ne soyez pas longtemps ; j'espère que tout ira bien.

Henriette ne fit qu'entrer et sortir, ayant dit au Docteur Chénier :
“ que tout était prêt, et d'attendre son frère.”

— Nous n'irons pas chez M. Vadeboncœur, reprit St. Luc, quand elle fut remontée en voiture. Nous allons continuer tout droit voir votre frère.

— Mais ils attendent une voiture ?

— Je vous offre la mienne ; ce cheval vaut mieux qu'aucun de ceux qu'ils pourraient se procurer. Vous seriez trop inquiète, si vous appreniez qu'ils sont poursuivis et qu'ils n'ont pas un bon cheval. Avec celui-ci, je vous réponds qu'on ne les rejoindra pas, s'ils savent le mener.—Ils me le renverront quand ils pourront ; qu'ils le gardent tant qu'ils en auront besoin.

— Si le cheval en meurt ?

— Il sera mort, et je n'en serai guère plus pauvre. Je vous aurai

été agréable ; peut-être, continua-t-il, en la regardant tendrement, et cherchant dans ses yeux à interroger sa pensée.

Elle baissa la tête. Des larmes coulèrent ; larmes de reconnaissance et de bonheur.

— Vous pleurez, Henriette ?

Elle s'essuya rapidement les yeux, puis relevant la tête

— Vous voyez, dit-elle, je ne pleure plus ; c'est la femme qui était faible ; la sœur doit être forte, encore pour ce soir. Je ne sais comment vous remercier, je vous devrai trop.

— Trop ! Ah ! un mot de votre bouche me paierait au centuple. Laissez-moi vous aimer.. Dites, Henriette, me le permettez-vous ?

— Mais, monsieur, vous ne me connaissez pas. Vous ne savez pas si je suis libre ou non.

— Ah ! vous n'êtes pas mariée. Votre mari ne vous laisserait pas vous exposer ainsi seule, la nuit, sans protecteur. Non, vous n'avez pas d'époux.

— S'il avait été forcé de se sauver, pour éviter la prison ?

— Vous êtes cruelle, Henriette ; vous ne croyez donc pas à mon amour ?

— Ne parlons pas de cela maintenant ; demain, dit-elle d'une voix basse.

— Mais où vous verrai-je, demain ? dites-moi au moins votre nom.

— Pas ce soir. Excusez-moi ? vous voyez dans quel état de trouble je suis ; je vous en prie, permettez que je n'aie d'autre pensée maintenant que celle de sauver mon frère.

Tous les deux gardèrent le silence jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la rue St. Maurice, en face de la porte du clos de bois.

— Je vais aller les prévenir, dit Henriette, en sautant à terre ; attendez un instant

Bientôt elle revint, accompagnée d'un seul homme.

— Mon frère est parti, dit-elle, en saisissant St. Luc ; il est allé trouver celui qui l'attend.

— Quelle imprudence !

— Oh oui ! mais c'est fait ; il n'y a plus qu'à nous séparer maintenant. Je vais monter en voiture pour accompagner monsieur et lui montrer la maison, qu'il ne connaît pas.

L'inconnu monta en voiture, prit place à côté d'Henriette, et rabattant les collets de son capot, il tendit la main à St. Luc, qui était débarqué :

— Me reconnaissez-vous ? dit-il.

— Vous êtes le Docteur G..... !

— Oui. Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour nous. Adieu.

— A demain, dit Henriette, en présentant à St. Luc sa main dégantée.

St. Luc la porta avec respect à ses lèvres.

Quand ils furent partis, St. Luc les regarda jusqu'à ce qu'ils fussent rendus au détour de la rue ; puis il retourna pensif et désappointé de n'avoir pu voir le frère d'Henriette. Il avait eu l'espoir qu'il connaîtrait ainsi celle qui se cachait de lui, et pour laquelle il éprouvait un véritable sentiment d'amour, aussi vif qu'il avait été soudain. Cependant il ne devait pas désespérer de la connaître ; ne lui avait-elle pas dit : “ à demain.”

G. B.

(A continuer.)

LA QUESTION MEXICAINE.

Bien des questions se présentent à l'esprit du publiciste qui veut étudier la situation nouvelle du Mexique : tant d'intérêts ont été mis en jeu, tant de passions ont été surexcitées, tant de choses ont été détruites, tant de reconstructions sont à faire ! La question politique appelle la question religieuse ; cette dernière, dans un pays où l'ordre religieux est le seul qui ait résisté à l'anarchie et aux révolutions, est d'une importance extrême ; la question économique, les finances, les ressources, les produits et leur exploitation, occupent l'attention de bien du monde ; les espérances militaires et le fonctionnement d'un gouvernement d'ordre et de paix, dans un pays épuisé par quarante ans de révolutions et d'anarchie ont aussi leurs partisans ; enfin il n'y a pas jusqu'à la naïve suggestion que la *Revue du Monde Colonial*¹ faisait à Ferdinand-Maximilien d'appuyer sa dynastie sur la classe indienne, qui ne puisse avoir des soutiens comme elle a eu un auteur, et comporter une étude, une critique ou une discussion.

Parmi tous ces sujets qui se pressent à l'esprit et qui tous ont un intérêt plus ou moins grand pour nous, je suis forcé de faire un choix sévère et de borner le cadre de mon travail à un point particulier qui paraît avoir plus d'importance et plus d'utilité : c'est la question de la sécularisation des biens ecclésiastiques.

Au moment où tant d'hommes pervers attaquent l'Église sur tous ses dogmes, sur chacune de ses lois ; où tant d'écrivains

¹ Février, 1865.

impies veulent lui refuser les plus justes de ses droits, et lui ôter les plus légitimes de ses privilèges ; au moment où on fait un crime au Pape de parler, après lui avoir fait un crime de se taire ; lorsque tant de bons esprits et de catholiques sincères, effrayés de ce concert d'imprécations et de blasphèmes qui s'est élevé dans le monde depuis la publication de l'Encyclique, ne savent de quel côté tourner la tête et qu'augurer de l'avenir ; j'ai cru que tous ceux qui ont une plume et qui veulent s'en servir, doivent le faire avant tout pour défendre l'Église sur tous les points où elle est attaquée et borner d'abord à cet endroit leur zèle et leurs efforts.

Des libéraux et des libres penseurs au Mexique prétendent que l'Église n'a plus le droit de posséder des biens temporels : c'est un moyen de lui ôter sa puissance spirituelle et d'anéantir son influence sur les âmes. J'ai cru que cette question aurait de l'intérêt pour nous. Je veux montrer que l'Église, comme toute autre société d'hommes, a le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels, et raconter par quelles phases successives le clergé mexicain a passé, avant d'arriver à la situation où nous le voyons aujourd'hui, pauvre, dépouillé, victime du libéralisme moderne, subissant comme son chef, le Pape, comme le noble clergé polonais, comme le clergé français, comme le clergé italien, la loi injuste et le joug arbitraire de la révolution, dont la tactique a partout et toujours été de s'attaquer d'abord au temporel de l'Église, pour mieux saper ensuite son pouvoir spirituel, son indépendance et sa liberté.

I

Parmi les évènements extraordinaires que nous voyons tous les jours s'accomplir autour de nous, il y en a peu qui surpassent, soit en importance, soit en intérêt, l'établissement du nouvel empire mexicain. A quelque point de vue qu'on le considère, il faut reconnaître que cet évènement politique est destiné, s'il remplit les vues de ses auteurs, à peser d'une manière considérable sur l'avenir, les destinées, les progrès et les transformations des différents peuples du continent américain. L'on aurait tort de penser qu'il n'y a, dans l'installation de l'empereur Ferdinand-Maximilien, qu'une question de forme administrative, qu'une modification de gouvernement, qu'un changement de régime plus ou moins avantageux. On doit porter ses vues plus loin, et voir dans ce règne qui commence, un centre d'influence qui peut avoir des résultats sérieux sur toute la

politique américaine, et des effets précieux pour les développements futurs de notre pays, du Canada. La carte de l'Amérique du Nord est destinée à subir, dans un avenir peu éloigné, des modifications essentielles et importantes ; et bien des personnes croient que les grandes lignes de cette nouvelle disposition topographique ont été tracées sous nos yeux dans ces dernières années.

Avant les tristes événements qui viennent de s'accomplir d'une manière si inattendue, chacun aurait volontiers admis que les États-Unis étaient formellement fractionnés et formaient déjà, en réalité, deux gouvernements distincts, qui ne devaient jamais se rapprocher, mais au contraire aller en se constituant de plus en plus solidement dans des sphères séparées.

Ces deux républiques, bornées au Sud par un empire puissant, au Nord par un pays destiné à le devenir, auraient trouvé dans cette disposition un frein à leur esprit d'envahissement et une barrière à leur ambition. Quelque soit la forme de gouvernement que l'on donne aux provinces britanniques, il est certain que la forme la plus heureuse est celle qui les rendra le plus tôt capables de devenir une nation indépendante. Cette nation, la plus faible aujourd'hui de celles que je viens d'énumérer, peut devenir la plus forte, la plus puissante ; et en tout cas, ce n'est pas celle qui a le moins d'avenir. La carte d'Amérique, ainsi organisée, offrirait un magnifique développement à la politique d'équilibre, si utile dans toute aggrégation de pays, dans laquelle les uns sont puissants et les autres sont faibles. Par cet équilibre, les puissants sont maîtrisés dans leur désir d'extension et leur passion d'accaparement ; les faibles sont protégés contre les convoitises des voisins ambitieux. Les provinces britanniques sont les faibles dans cette organisation politique ; aussi devons-nous voir avec intérêt les différentes phases par lesquelles passent la constitution et l'établissement de ces deux nouvelles nations, la Confédération du Sud et l'Empire du Mexique. Nous devons attendre avec anxiété le jour où elles seront définitivement constituées, requies, reconnues et admises au nombre des peuples indépendants par le monde civilisé. Car lorsque ce jour sera arrivé, le moment où nous pourrons espérer notre autonomie politique ne sera pas loin.

Il semble étrange que l'Angleterre, qui devait trouver dans l'affaiblissement des États-Unis la seule sauvegarde efficace de ses colonies de l'Amérique du Nord, n'ait pas voulu coopérer avec la France à la reconnaissance des États-Confédérés. Par cet acte important, qu'elle aurait pu accomplir sans grands dangers pour elle-même, grâce au concours effectif de son alliée, la Grande-Bretagne, se

serait faite une amie dévouée et puissante de la jeune nation qu'elle aurait introduite parmi les peuples indépendants ; elle aurait établi un boulevard effectif contre la puissance des États-Unis, et placé les provinces britanniques dans la seule position forte qu'il soit possible de leur faire. Par sa conduite incertaine, et dans l'intention de ménager les deux partis, elle a acquis la haine profonde du peuple des États-Confédérés, tout comme le mépris des États-Unis. Dieu veuille que le Canada ne soit jamais forcé, par des circonstances humiliantes, de reconnaître l'erreur de ce que j'appellerai toujours une grande faute politique.

Le travail qui se fait aux États-Confédérés et au Mexique est donc d'un bien grand intérêt pour le Canada ; le succès, comme le non succès de ce travail, aura sur notre avenir politique une influence qu'on ne peut se dissimuler lorsqu'on jette les yeux un peu dans l'avenir. Et j'avoue franchement, que c'est là une des raisons qui, dès l'origine de la scission entre les États-Unis, m'a fait souhaiter le plus ardemment de voir les États du Sud réussir dans leur légitime entreprise ; m'a fait suivre avec anxiété toutes les cruelles péripéties de cette longue lutte, trembler après une défaite, applaudir après une victoire des États-Confédérés, et désirer avec la plus grande ardeur l'organisation définitive, la constitution permanente et la reconnaissance officielle du gouvernement de Jefferson Davis, moins ses esclaves. C'est pour la même raison que j'ai suivi avec bonheur les progrès, les combats et les succès de l'armée française au Mexique. J'ai applaudi à l'idée de Napoléon III, voulant rétablir le trône des Montézumas, et rendre à cet antique empire l'influence légitime et l'importance politique qu'il a eu autrefois et qu'il peut encore avoir. Ce pays riche et plein d'avenir, en proie aux révolutions pendant bien des années, avait depuis longtemps cessé de jouer le rôle que son étendue, que ses richesses et que sa population devaient lui donner. Assis sur de nouvelles bases, le Mexique peut encore acquérir la puissance qu'il mérite et obtenir, sous l'égide de la France, toute l'influence que je lui ai attribué plus haut dans un équilibre des nations américaines.

L'idée qui a présidé à la fondation de ce nouvel empire indique certainement un génie diplomatique transcendant. Mais le génie qui conçoit, n'est pas toujours celui qui soutient, qui protège, qui maintient et qui établit son œuvre sur un fondement solide. Comme le remarquait la *Revue des deux Mondes*,¹ ce n'est pas l'établissement d'une monarchie qui est malaisé ; un vote, on l'obtiendra à coup sûr, si on le veut. Le difficile est d'asseoir cette monarchie sur un

1 1862, t. I.

sol tourmenté, de la faire durer. Napoléon III a pu fonder cette puissance ; Maximilien saura-t-il la consolider, la faire vivre et prospérer ? Saura-t-il avec le tact rare et le génie convenable, trouver parmi ces peuples, habitués aux révolutions et à l'anarchie, les matériaux pour former une grande nation paisible, puissante et durable ? Saura-t-il réunir et concilier tous ces partis différents qui ont été organisés, qui n'ont vécu que pour se détruire l'un et l'autre et ébranler la puissance, le prestige et l'influence du nom mexicain ? Pourra-t-il choisir au milieu de tous ces éléments de mort des germes de vie, et, lorsque tout s'agite autour de lui pour le perdre et l'égarer, aura-t-il le courage et le talent de discerner les vrais principes constitutifs des sociétés et asseoir l'édifice de la prospérité nationale sur la justice, la vérité et la sagesse ?

Telles sont les questions que se posent tous ceux qui ont suivi avec quelque intérêt la marche des événements au Mexique. L'ère brillante du nouvel empire avait été inaugurée avec toutes les marques d'une grande prudence et tous les signes d'une longue félicité. Le nouveau monarque, partant pour son royaume, avait été se jeter aux pieds du vicaire de Jésus-Christ et recevoir la bénédiction du représentant de celui *qui fait la loi aux rois*. On disait qu'il avait dû puiser dans le sein de cet interprète infallible de la vérité, des leçons de politique chrétienne, d'intelligence et de sagesse, dont il ne manquerait pas de faire une heureuse application dans son gouvernement. La foi bien connue de la maison d'Autriche, la piété de son auguste parent François-Joseph, faisait espérer à tous les bons catholiques et à tous les bons citoyens, que ce roi-là (trop rare exception) ne pactiserait pas avec le libéralisme révolutionnaire et ne sacrifierait jamais à l'esprit du siècle.

Hélas ! les tristes nouvelles qui nous viennent du Mexique depuis quelques semaines semblent détruire toutes ces espérances, en nous faisant entrevoir dans quelques récentes mesures du nouvel empereur, le même esprit spoliateur, la même hostilité envers l'Église et le clergé que l'on a reproché aux gouvernements qui l'ont précédé. Cet esprit, cette hostilité ont grandement contribué, ainsi que je le ferai voir par la suite de ce travail, dans un pays essentiellement catholique, à ébranler peu à peu et à détruire finalement les gouvernements qui en ont été remplis. Il est étonnant que l'on n'écoute pas avec plus de respect les graves enseignements de l'histoire ; et que certaines gens veuillent, à toute force, aller se précipiter dans l'ornière où ont péri leurs devanciers.

Cependant quelque soit le résultat des mesures violentes et injustes adoptées contre le clergé par Maximilien ; quelqu'influ-

ence que puisse avoir sur la tranquillité de son gouvernement, le mécontentement certain qu'elles vont produire, il peut être intéressant pour nous d'étudier la source de ces difficultés, les motifs que l'on invoque pour expliquer ou approuver la spoliation du clergé. Tous les bons catholiques qui avaient applaudi au rétablissement de la paix et de l'ordre dans ce beau pays, aimeront sans doute à connaître les détails de cette conduite, signe avant-coureur de désordre et de troubles politiques. Les actes qu'on annonce ont eu le droit d'étonner le monde qui attendaient d'autres idées et plus de grandeur de la part de Maximilien. Je ne doute nullement que tous ceux qui apprécieront sa conduite au point de vue des vrais principes de l'équité et de la saine politique, ne la proclament avec moi une grande injustice et une profonde erreur administrative.

A voir la manière dont quelques écrivains ont apprécié et apprécié encore de nos jours les actes accomplis à l'égard de l'église mexicaine par les divers gouvernements, il semblerait que le clergé ne doit pas être traité d'après les principes ordinaires de justice et d'équité en usage dans les sociétés civilisées ; qu'il tombe en dehors des devoirs, du respect et des égards que les hommes se doivent les uns aux autres ; que son caractère sacré ne lui laisse plus les droits qu'ont les autres citoyens ; qu'il est permis de le spolier de ses biens, de le dépouiller de ses propriétés, de le proscrire impitoyablement, sans que l'on doive faire attention soit à l'authenticité de ses titres, soit à l'usage philanthropique et charitable qu'il sait faire de ses richesses, soit au dévouement et à l'abnégation qui remplit toute la conduite de ses membres. Au langage et aux actes de certains écrivains, il semblerait que le prêtre est un paria, qu'on n'est pas tenu de traiter à l'égal des autres hommes, et pour qui la propriété n'a plus de droits, la possession plus de privilèges et quelque fois même la personne plus d'immunités. Nous étions bien sûr, disait le *Monde*,¹ que la presse libérale ne manquerait pas d'approuver les mesures que l'empereur du Mexique vient de prendre. Chaque fois qu'une mesure atteint la liberté religieuse et la propriété ecclésiastique, le libéralisme est en joie. Dorénavant, l'expédition française au Mexique va être approuvée et bénie par tous ceux qui la maudissaient ; puisqu'elle aura contribué à l'oppression et à la spoliation de l'Église catholique, on ne saurait trop la défendre et l'approuver.

Je ne parlerai pas comme ces esprits téméraires. Je crois que le clergé a droit à autant, sinon à plus de respect et d'égards que les autres citoyens ; et, pour ce qui est du Mexique en particulier, j'affirme hautement qu'il n'y a aucun corps d'hommes qui, placé

¹ 4 Février, 1865.

dans les mêmes circonstances politiques, au milieu des mêmes évènements, des mêmes passions, des mêmes difficultés et des mêmes tiraillements de partis, aurait pu adopter et maintenir une conduite aussi digne des hommages, aussi impartiale, aussi honorable et aussi conforme à la justice et au droit. J'espère que cette appréciation ressortira des évènements que je vais raconter.

Il est évident que je ne parle pas ici de la discipline ecclésiastique. Sur ce point, j'admets qu'il y a eu des abus, qui sont aujourd'hui en grande partie réformés.

II

Un auteur protestant remarque qu'un fait qui prouve bien l'influence, l'énergie et, nous ajouterions, la popularité du clergé au Mexique, c'est qu'aucun chef, aucun président, n'a pu réussir, pendant les années de trouble, de révolution et d'anarchie qui se sont écoulées depuis 1820 à 1860, à séculariser les biens ecclésiastiques, malgré des désirs bien sincères et des tentatives fréquemment répétées. Le *Morning Post*, l'un des organes de la Haute-Église en Angleterre, avait, lui aussi, été pris du même étonnement. Après s'être plaint des richesses disproportionnées du clergé mexicain, il s'étonnait que " la Révolution, qui s'est montrée si impitoyable à l'endroit des biens ecclésiastiques dans l'ouest de l'Europe, ait laissé intacts ceux du clergé mexicain, malgré tous les bouleversements causés dans ce pays par les changements politiques," ce qui démontre assez, suivant la remarque de M. Chantrel, que le clergé mexicain n'est pas impopulaire. Certainement le parti clérical a été impopulaire pour les libéraux ; mais il l'était si peu pour la masse de la nation, que les gouvernements libéraux n'ont pas pu tenir, et que Juarez a succombé en partie sous la réprobation qui s'attachait à ses actes hostiles à l'Église.

En 1833, sous la présidence de Santa Anna, le congrès abolit, par une loi, la coercition légale pour le paiement des dîmes. Mais l'auteur du *New American Cyclopædia*, que nous citons plus haut, reconnaît naïvement que tant de personnes, obéissant au sentiment intérieur de la conscience, ou à d'autres motifs, continuèrent de payer cette redevance, que les revenus du clergé n'en souffrirent presque pas de diminution. En même temps qu'un décret abolissait les dîmes, le congrès proclamait l'indépendance de l'église mexi-

caine du siège apostolique, supprimait les couvents, et appliquait leurs richesses aux besoins de l'état.

Comme on le verra par la suite, ces mesures rigoureuses furent les premières que l'on tenta contre un corps puissant et respecté, entouré de l'estime de la nation, qui, loin de voir avec ombrage ses richesses, y trouvait, au contraire, une garantie de prospérité; parce que ces richesses avaient été, jusque-là, un trésor que les usurpateurs n'avaient jamais osé violer, alors qu'ils s'emparaient de tout ce qui leur tombait sous la main, richesses particulières comme fortunes publiques, propriétés des nationaux comme réclamations étrangères. Les richesses du clergé, quelques grandes qu'elles fussent, n'avaient jamais été trouvées ni trop, ni même assez considérables, pour réparer les innombrables pillages, les vols continuels, les ruines, les dévastations horribles qui précédaient, accompagnaient et quelquefois suivaient l'établissement de chacun des gouvernements éphémères qui se succédèrent pendant quarante années.

Un auteur a calculé que dans l'espace de trente-cinq à quarante ans, il y a eu au Mexique trois cents révolutions, ou environ neuf par an. Il y a de quoi satisfaire les plus passionnés pour cet état de choses, qui plonge le pays dans l'épuisement. L'épuisement, suivant la belle idée de M. de Tocqueville, ¹ le fait un instant tomber dans le repos, et le repos le rend bientôt à de nouvelles fureurs.

L'on doit donc voir soit une profonde prévoyance de la part du clergé, soit même une inspiration providentielle, dans le fait des biens considérables de l'église mexicaine. Car je me suis souvent posé une question, qui doit frapper l'esprit de tous ceux qui étudient avec attention l'histoire du Mexique, dans ce siècle: que serait devenu le peuple de ce pays infortuné si, par le hasard des circonstances ou la volonté de Dieu, l'Église n'eut possédé des biens assez considérables pour porter secours à tous ceux que ruinait la guerre civile, et soulager un peu toutes les misères, toutes les infortunes qu'elle engendrait?

Il suffit, en effet, de lire quelques pages de l'histoire sanglante du Mexique pour voir quelles horribles dévastations exercèrent, l'un après l'autre, la plupart des gouvernements dans ce pays, qui, suivant un auteur, semble obstinément attaché à se déchirer les entrailles. Les taxes, les impôts, tous les excès, en un mot, qui peuvent ruiner les fortunes particulières sans sauver la fortune publique affligèrent le peuple pendant près d'un demi-siècle. Outre cela, la campagne et même les villes, étaient quelquefois au pouvoir des bri-

¹ Démocratie en Amérique, T. II.

gands et des voleurs ; et les malheureux citoyens n'échappaient souvent à une vengeance politique que pour tomber au pouvoir bien plus cruel des bandes de malfaiteurs. Il y eut donc des misères affreuses que l'Église seule put soulager. Ce qui a eu lieu dans tous les pays, lorsque des circonstances analogues se sont présentées, a dû aussi avoir lieu au Mexique. Ce qui prouve que le clergé a tenu la conduite que j'indique, c'est la grande popularité dont il a toujours joui parmi le peuple mexicain. Niez-vous cette affection du peuple pour ses prêtres, je la prouve par le fait que tous les gouvernements qui ont voulu opprimer l'Église, ont été renversés.

Je ne vois pas de grands dangers pour la société à ce que les ministres de l'Église catholique aient des biens temporels et même de grands biens temporels ; j'y vois même quelque fois un signe de bonheur et une garantie de paix. Car la charité, exercée dans une grande mesure, peut seule rétablir l'équilibre entre les richesses énormes d'une classe de la société et le dénûment absolu d'une autre. Or le principe de l'Église catholique c'est la charité, et l'un de ses plus grands commandements c'est l'amour du prochain. Il est prouvé par l'histoire, disait *Le Monde*,¹ que le paupérisme était inconnu en Europe avant le protestantisme : c'est le protestantisme qui a pratiqué en grand la spoliation de l'Église, et les pauvres se sont multipliés en Angleterre et dans les pays protestants au point de devenir un embarras pour les gouvernements. En France, est-ce que le nombre des pauvres a diminué, est-ce que les impôts sont devenus moins lourds depuis que l'Église a cessé d'être propriétaire ? Le Mexique est ruiné par 40 ans de guerres civiles et d'anarchie : croit-on qu'il sera plus riche quand le clergé mexicain dépendra du gouvernement ? Il y aura de riches capitalistes qui feront de magnifiques affaires avec les biens du clergé ; il y aura plus de luxe dans certains cercles ; mais que deviendront les pauvres ? Toutes choses dont le libéralisme ne s'occupe pas, parceque, pour le libéralisme, qui ne veut que la jouissance, l'homme ne compte pour rien. Qu'importe que mon voisin souffre, pourvu que je jouisse ?

Je préfère voir de grandes richesses parmi le clergé, que des fortunes scandaleuses parmi les citoyens.

Une autre réflexion que doit nous inspirer l'acte ou le décret de 1833, c'est qu'il précéda de peu de temps la chute du gouvernement qui l'avait sanctionné. C'est une leçon dont devrait profiter le gouvernement du jour.

Le même congrès, sur la proposition du président Gomez Farrias, ayant, en effet, voulu plus tard confisquer les biens de l'Église et les appliquer au paiement de la dette nationale, devenue énorme par suite des dernières guerres civiles, cette proposition mit le comble aux excès déjà commis, en froissant la conscience populaire, et une révolution éclata. Après une série de révoltes, de luttes et de difficultés diplomatiques, le mouvement finit, en 1835, par l'abrogation de la constitution de 1824 et de la confédération des états, qui fut remplacée par une union législative, ayant Santa Anna pour président constitutionnel, ou plutôt pour dictateur. Après une période de dix-huit ans, pendant laquelle des guerres continuelles dévastèrent le pays, le président Comonfort fut placé, le 11 décembre 1855, à la tête du gouvernement.

Pressé par les circonstances déplorables dans lesquelles l'anarchie avait placé son pays et le trésor public, ou poussé par ses ministres, Comonfort crut pouvoir réparer le désordre de ses finances, en portant, comme son prédécesseur, une main sacrilège sur les biens de l'Église. C'est ce que M. Vapereau, avec une indulgence qui mérite d'être signalée, appelle modestement *marcher dans la voie des réformes démocratiques*.¹ Pauvre démocratie, que de crimes on commet sous ton nom, et que tu es loin du beau tableau que traçait de toi ton admirateur et ton amant, M. de Tocqueville !

M. Comonfort donc, désireux de satisfaire les idées libérales de la démocratie, lança, le 31 mars 1856, un décret ordonnant la sécularisation et la vente, au profit de l'état, des propriétés ecclésiastiques des états de Puebla, de la Vera-Cruz et du territoire de Tlaxcala. Le 28 juin de la même année, une autre loi arracha au clergé le droit de posséder des biens-fonds.

Ces mesures rigoureuses, outre leur profonde injustice, avaient encore le caractère d'une politique bien inhabile et très-mal inspirée, même au point de vue des propres intérêts de l'administration qui les avait dictées. " En effet, dit l'*Annuaire des Deux Mondes*,² qu'on laisse de côté l'exécution fort problématique de toutes ces mesures, contre lesquelles protestaient tous les évêques mexicains, en prescrivant notamment aux curés de refuser les sacrements aux acheteurs de biens du clergé. Ce qu'il y avait de grave dans la politique suivie par le Congrès et subie par le président, c'était l'esprit d'hostilité systématique qu'elle dénotait contre l'Église. Or, pour apprécier à quel point cette politique pouvait devenir un élément nouveau de perturbation, il suffit de connaître l'état réel du pays.

1 Dictionnaire des Contemporains, v^o *Comonfort*.

2 1856-1857.

“ Les populations mexicaines sont restées profondément catholiques. Le clergé, soit par son caractère, soit par ses richesses, conserve une influence immense. Comme propriétaire, il maintient même des conditions extrêmement douces pour les populations laborieuses. Qu'il y ait de l'ignorance et du fanatisme dans la manière dont on entend la religion, que le clergé abuse de son pouvoir et qu'il soit loin d'être à la hauteur de sa mission dans ces contrées, c'est là ce dont on ne peut douter, et il y a déjà quelques années le Saint-Siège lui-même avait entrepris cette œuvre difficile de la réforme de l'église mexicaine ; mais il ne faut pas oublier en définitive que la religion catholique est la seule force morale vivante au sein de cette société bouleversée. La réalité est que les actes du Congrès froissaient tous les sentiments des masses populaires, accoutumées à respecter aveuglément la religion et à ne respecter que cela. Ces sentiments étaient plus forts que toute politique. Un jour, au mois d'octobre 1856, des soldats furent chargés d'aller arrêter l'évêque de Morelia, Mgr. Munguia, qui s'était réfugié à l'archevêché de Mexico. L'archevêque n'eut qu'à se présenter aux soldats, qui s'agenouillèrent immédiatement, reçurent la bénédiction du prélat, et se retirèrent sans songer à exécuter les ordres dont ils étaient munis. Et ce n'est pas dans les régions inférieures de la société que ces influences religieuses se faisaient sentir. Dans les classes élevées, les mesures dirigées contre l'Église devenaient une cause de dissensions au sein des familles. Ceux qui se laissaient aller à acheter des biens ecclésiastiques finissaient souvent par être obligés de renoncer à leurs acquisitions. C'est un exemple que donnait un riche capitaliste de Mexico avant de mourir, afin de ne pas se voir refuser les sacrements, et ces faits produisaient partout une profonde impression.

“ Envisagé au point de vue économique, cette mesure de désamortissement ecclésiastique présentait d'autres dangers et d'autres difficultés. Il s'agissait d'abord de savoir si on maintiendrait ou si on abrogerait une disposition d'une loi du 1^{er} février 1856, qui portait que les étrangers acquéreurs de biens immeubles renonçaient par ce fait à leurs droits d'étrangers, c'est-à-dire qu'ils restaient entièrement soumis à la compétence des tribunaux du pays, et ne pourraient invoquer l'intervention de leurs légations respectives. Si cet article était maintenu, il devenait bien clair que les étrangers, privés de toute garantie, n'achèteraient rien. Abroger cette disposition était évidemment le meilleur moyen de faire réussir la mesure jusqu'à un certain point, en attirant les étrangers ; mais ici, qu'on observe bien cette situation, les légations de l'Europe n'abu-

seraient point sans doute du droit de protection, outre que les Européens devenus propriétaires resteraient dans tous les cas peu nombreux : les États-Unis seuls profiteraient des circonstances. Le Mexique a une étendue de 86,000 lieues carrées à peu près. Sur cet espace, il y a 7 millions d'âmes, dont 6 millions d'Indiens. Ce ne sont pas les Indiens qui achèteront à coup sûr. Sur le million d'habitants qui reste, peu achèteront encore, soit faute d'argent, soit par les scrupules religieux dont nous avons parlé. A qui peuvent dès lors revenir les bénéfices d'une telle mesure ? A quelques spéculateurs avides, toujours prêts à exploiter les détresses de l'État, et aux Américains du Nord, arrivant sous la garantie de leur drapeau, pratiquant par la voie d'acquisitions individuelles une sorte d'annexion indirecte. Le plus grand obstacle à ces réformes prétendues libérales, c'est la situation même du Mexique, cette situation où rien n'est possible, et où ce qu'on appelle un progrès n'est le plus souvent qu'une cause de ruine de plus. Tout se réunissait donc pour imprimer aux actes du Congrès tels que la vente des biens ecclésiastiques un cachet de témérité, d'irréflexion et de violence ; en fin de compte, pour un résultat périlleux, on provoquait des ressentiments, on éveillait des passions qui ne pouvaient qu'entretenir une agitation permanente. De là des conflits incessants entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique ; de là aussi tous ces mouvements dont le premier mot d'ordre était toujours l'abrogation des lois contre l'Église."

Le Pape, Pie IX, qu'on voit toujours au premier rang chaque fois qu'il s'agit de défendre un principe ou de soutenir un opprimé, protesta contre les mesures du gouvernement de Comonfort, qui étaient une violation des privilèges de l'Église. Les événements se chargèrent de lui donner raison et de rétablir l'impitoyable logique des faits. En effet, le même échec qu'avait rencontré la mesure analogue de Gomez Farrias, suivit le décret spoliateur de Comonfort, qui ne peut être mis à effet.

Citons ici un auteur protestant dont le témoignage non suspect apprécie, d'une manière précieuse pour nous, l'effet et le résultat qu'eurent ces mesures arbitraires sur la population et le gouvernement mexicain. Cet aveu dément admirablement les assertions d'impopularité faites par le *Morning Post*, et montre que le clergé n'est tant aimé par le peuple, que parce que lui seul l'aide, l'entretient et le soulage, lorsque tous les gouvernements, toutes les administrations mettent tout en œuvre pour lui faire rendre le plus d'argent et le plus de sang possible.

“ Ces mesures, dit l'*Annual Cyclopædia*,¹ causèrent des révoltes. Une explosion révolutionnaire empêcha la mise en force de ces décrets ; et une guerre civile sans exemple encore pour sa longueur et la fureur qui l'accompagna, s'en suivit entre les libéraux d'une part sous Juarez, et le parti clérical de l'autre, sous Tuloaga et Miramon. Les hostilités se terminèrent en 1860 par le succès de Juarez.”

III.

Benito Juarez, indien de sang et d'origine, s'était créé à lui-même sa position, et de simple juge de paix à la campagne avait su parvenir à la présidence de la cour suprême de justice, et finalement au faite du pouvoir. Tous ses actes nous le montrent comme un homme astucieux, opiniâtre, cruel et vindicatif, meilleur général que politique habile, et dévoré par une ambition sans bornes. Deux choses devaient le perdre, son libéralisme outré et ses maladresses dans l'administration. Depuis longtemps, nous dit le baron de Bazancourt,² il rêvait le bouleversement des principes conservateurs appuyés sur le clergé et l'aristocratie, au profit de la démocratie. Il ne sut pas profiter plus que ses prédécesseurs de l'expérience des autres et lui aussi alla se précipiter dans l'abîme qui avait englouti Comonfort ; il s'attaqua à l'Église.

En effet, un des premiers actes importants du gouvernement de Juarez fut la promulgation du mariage civil, l'abolition en 1860 de tous les privilèges du clergé et la sécularisation des biens ecclésiastiques, dont une partie fut vendue à prix nominal. Après toutes les tentatives infructueuses rapportées plus haut, ce gouvernement libéral réussit enfin à mettre en exécution son décret de spoliation et de persécution, et pendant quelque temps il put jouir du fruit de ses rapines. Mais le châtement qui avait toujours suivi les actes analogues tentés précédemment, ne se fit pas attendre longtemps ; il se présenta sous la forme de l'intervention étrangère en 1862.

Le tableau que l'on trace de l'état du pays antérieurement à cette intervention montre dans quelle situation horrible, les guerres civiles et les mesures injustes et arbitraires du gouvernement de Juarez avaient plongé cette contrée naguère si belle et si

1 1863, p. 632.

2 Le Mexique contemporain, p. 238.

riche. "Le désordre et la violence étaient partout; les bandes réactionnaires tenaient en échec les forces du gouvernement, les battaient quelquefois et parcouraient le pays, rançonné par les deux partis." M. Dubois de Saligny, représentant de la France, écrivait au ministre des affaires étrangères, à la date du 15 Mars 1861, en constatant le même triste état de choses et demandant l'intervention étrangère au plus tôt.

En même temps que Juarez ne prenait aucune mesure effective pour rétablir l'ordre et la tranquillité au Mexique, il refusait aux étrangers le règlement de leurs indemnités, renvoyait à deux ans le paiement des conventions étrangères et chassait du pays les représentants des diverses puissances et entr'autres Mgr. Clementi, nonce du pape, dont le séjour dans la capitale n'était plus convenable, disait-il, "après tant de sacrifices faits pour le rétablissement de l'ordre légal et tant de sang versé avec la scandaleuse participation du clergé à la guerre civile." ¹

La vérité était que les ministres des différentes puissances étrangères accrédités auprès de Miramon, de même que le clergé, sans prendre une part active à la politique, avaient été favorables au gouvernement de Miramon, qui représentait la cause du parti conservateur et les idées de paix et d'ordre.

Tous ces excès irritèrent les puissances européennes, et, le 30 Novembre 1861, un traité était signé entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, les nations les plus lésées par ce triste état de choses, pour aider le peuple mexicain dans le rétablissement d'un gouvernement stable et paisible.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de raconter la guerre qui suivit, dans laquelle ni l'Angleterre ni l'Espagne ne jouèrent le rôle que leur honneur national exigeait, et qui couvrit les armes françaises de nouveaux lauriers. Il suffira de dire qu'après une résistance longue et obstinée, le vindicatif Juarez fut obligé de fuir devant la valeur impétueuse du corps expéditionnaire français, et l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur d'Autriche, désigné par Napoléon III, fut appelé par la nation mexicaine à devenir le chef de l'ancien empire des Montézumas.

Avant d'aller plus loin, je prie le lecteur de faire avec moi une remarque, qui découle naturellement des événements que je viens de raconter. Chaque fois qu'un gouvernement ou qu'un président, ou qu'un chef d'état, a voulu spolier le clergé et séculariser les biens ecclésiastiques, une révolution est venue le jeter à terre et le punir de son attentat; quelque fois même le châtement a suivi

¹ Annuaire des Deux Mondes, 1861, p. 640.

d'assez près l'acte coupable pour qu'on n'ait pas même eu le temps de mettre en pratique les lois spoliatrices.

Voilà des faits : doit-on en attribuer la cause à la puissance et à l'influence du clergé mexicain, ou à la conscience populaire, je ne sais. Mais il est certain qu'il faut toujours écouter avec respect les profonds enseignements de l'histoire. Lorsque dans la suite de cet article, j'apprécierai les actes récents de l'empereur Maximilien à l'égard de son clergé, je prie le lecteur de ne pas oublier ces grandes leçons. Il trouvera dans la voix solennelle du passé, la prédiction de ce que l'avenir réserve à tous ceux qui n'écoutent que leur cupidité, ou qui, prêtant l'oreille aux inspirations du libéralisme moderne et aux idées révolutionnaires, se mettent en hostilité ouverte avec l'Église de Dieu. " L'avenir nous dira si l'empereur Maximilien a pris le meilleur moyen d'affermir son autorité et de mettre un terme aux tristes révolutions du Mexique." ¹

Quelle était, lors de la chute du gouvernement de Juarez, la position du clergé mexicain, qu'étaient devenus ses biens, quelles lois régissaient les propriétés ecclésiastiques, et quelle a été jusqu'à ce jour la conduite de l'empereur Ferdinand-Maximilien à cet égard, telles sont les questions qui formeront le sujet d'un prochain article.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

¹ Le *Monde*, 5 Février 1865.

NOS MAISONS DE CAMPAGNE. ¹

HOLLAND HOUSE.

Cette propriété, qui comprenait autrefois deux cents arpents de terre, s'étendant du sommet des hauteurs de Ste. Foye jusqu'à la chapelle St. Michel, sur le chemin St. Louis ou *Samos*, offre un grand intérêt à ceux qui étudient l'histoire du pays, tant sous la domination française que sous le régime anglais.

L'ancienne maison, construction française, longue, au toit élevé, était placée sur un plateau plus rapproché du chemin de Ste. Foye que ne l'est la maison actuelle. Elle avait été bâtie vers l'année 1740 par un riche marchand de la basse ville, M. Jean Taché, ² qui l'occupa vers 1742, après son mariage avec Mademoiselle Anne Jolliet de Mingan, petite-fille du célèbre Louis Jolliet qui a découvert le Mississippi. Jean Taché était aussi syndic des marchands, membre du conseil supérieur de Québec et l'un des ancêtres du premier ministre actuel, Sir E. P. Taché. Il fut pendant quelque temps propriétaire de plusieurs vaisseaux; mais durant la guerre de la conquête, sa

¹ Cet article est la traduction d'un chapitre intéressant d'un livre que notre estimable collaborateur, M. J. M. LeMoine, doit publier dans peu de temps. Cet ouvrage contiendra, outre un historique de la paroisse de Sillery, une esquisse de nos plus belles résidences de campagne qui peuvent rappeler quelques souvenirs. C'est une de ces esquisses que, grâce à la bienveillance de l'auteur, nous pouvons aujourd'hui communiquer aux lecteurs de la *Revue*. (*Note de la Rédaction.*)

² M. Jean Taché avait bâti le « *Old Neptune Inn*, » au pied de la côte de la Montagne. Il était poète et a écrit le premier poème canadien intitulé : *Tableau de la mer*.

fortune flottante étant devenue la proie de croiseurs anglais, le Nabab de la rue St. Pierre, comme cela est depuis arrivé à plusieurs de ses successeurs dans ce romantique séjour, fit faillite. Mais en perdant sa fortune, il ne perdit point son honneur, car des mémoires du temps parlent de lui comme *d'un homme intègre et d'esprit*. Durant les dernières années de la domination française, il fut choisi pour porter aux pieds du roi de France, les griefs des Canadiens.

A cette époque, le chemin de Ste. Foye était devenu *fashionable*. Hawkins, dans son ouvrage intitulé : *Picture of Quebec*, l'appelle la *promenade favorite de la belle Canadienne*. L'auteur voulait parler probablement de la célèbre Madame Hughes Pean, femme du major de ville de Québec, qui quelquefois, sans doute, visitait l'épouse du riche marchand canadien. C'est une époque peu connue, mais bien intéressante, de l'histoire de la colonie.

Aussi, citerons-nous un extrait d'un ancien ouvrage anglais très-estimé, qui peint les hommes et décrit les usages de la colonie, lors de la conquête.

“ La population s'étant beaucoup accrue, le temps s'écoulait très-agréablement. Le Gouverneur et les personnes de sa maison ; plusieurs nobles appartenant aux meilleures familles ; les officiers de l'armée, qui, en France, sont tous gentilshommes ; l'Intendant, les membres du Conseil Supérieur et autres membres de la magistrature ; le Commissaire de la Marine ; le Grand-Prévost ; le Grand-Veneur (si cette charge devait revivre sous la Confédération, elle serait nécessairement le partage du Nemrod de Sillery) ; le Grand-Maitre des Bois et Forêts, qui possède la juridiction la plus étendue du monde ; des marchands riches, ou du moins qui vivaient comme s'ils l'eussent été ; les évêques et un nombreux clergé ; deux collèges de récollets et deux collèges de jésuites et trois couvents, fournissaient sans peine une aimable société, où la conversation ne manquait jamais de charmes. Ajoutez à cela les réunions chez le Gouverneur et chez madame l'Intendante, les parties de cartes et les parties de plaisir ; en hiver, les promenades en cariole, ou les courses en patins ; l'été, les excursions en chaloupe ou en voiture. Et puis, aussi, la chasse, dont il est impossible de n'être pas amateur dans un pays où abonde le gibier de toute sorte.

“ On a remarqué que la conversation des Canadiens a certaines allures indépendantes qui lui sont propres et naturelles, et qu'ils parlent le français avec la plus grande pureté et sans le plus léger ma mauvais accent. Quoiqu'il y ait peu de gens riches dans la colonie, ils vivent tous bien, sont extrêmement généreux et hospitaliers, tiennent bonne table et aiment à s'habiller richement..... Les

Canadiens ont hérité de l'amour des armes et de la gloire, si naturel à leur mère-patrie. Non-seulement la guerre est bien accueillie par eux, mais ils la désirent avec une ardeur extrême." ¹

Pendant l'automne de 1775, cette antique résidence abrita le brigadier Richard Montgomery, le chef des *enfants perdus*, qui succomba, le 30 Décembre de la même année, à *Près-de-ville*, rue Champlain, combattant contre ces mêmes Anglais qu'il s'était auparavant fait un honneur de conduire à la victoire. L'époux de Mademoiselle Livingston, armé contre son ancien souverain, fut traité aussi sommairement qu'il avait traité les habitants de Château-Richer, en 1759, lorsqu'il exécuta l'ordre de brûler leurs habitations.

Vers l'an 1780, cette demeure fut acquise par un officier anglais distingué et qui était l'un des amis les plus estimés du héros anglais de la bataille des plaines d'Abraham. Pendant ce combat, le Major Samuel Holland s'était bravement battu sous le général Wolfe, et il était resté auprès de lui, dit-on, pour recevoir les derniers soupirs du général victorieux. Sa résidence prit alors le nom de *Holland House*, il y ajouta une coupole qui servait d'observatoire, et d'où l'on avait une vue magnifique du pays environnant. La charge élevée d'Arpenteur-Général de la Province, dont fut revêtu le Major Holland, ses talents, son éducation et l'aménité de ses manières groupèrent bientôt autour de lui l'élite de la société anglaise de Québec, à cette époque.

Au nombre des hôtes distingués qui, en 1791, fréquentaient *Holland House*, figure Son Altesse Edouard, Duc de Kent. Les nombreuses lettres, encore existantes, adressées par Sa Grâce jusqu'en 1814, du palais de Kensington, à la foule d'admirateurs passionnés qu'il avait laissés sur les bords du St. Laurent, contiennent les plus aimables souvenirs de son séjour au milieu des sujets Canadiens de son royal père. Parmi les habitués de *Holland House* on remarquait aussi un bel étranger qui, après avoir assisté, comme le plus gai de cette foule enjouée, aux bals du Château, aux diners des officiers, aux promenades en voiture, en qualité d'ami de l'un des jeunes Holland, fut, à la grande surprise de tous, convaincu pendant un repas, d'être une femme déguisée. Partant, beaucoup de bruit, comme on se l'imagine. L'hôte effeminé partit subitement pour l'Angleterre, où il devint l'épouse légitime de l'Hon. M. C....., frère de Lord F.....d.

Il reste encore quelque chose des Holland ; c'est un antique sapin qui se trouve sur la partie de cette propriété achetée par un culti-

¹ *History of French Dominion in North and South America*, p. 9.

vateur du nom de James Creighton. L'arbre des Holland est encore sacré, et rappelle la mémoire de cinq membres de cette famille ensevelis sous ses branches presque dépouillées. Le souvenir d'un duel fatal¹ ne s'est pas non plus évanoui.

Cette propriété a appartenu, pendant plusieurs années, à M. Wilson, du département des douanes à Québec; en 1843, elle fut acquise par M. George O'Kill Stuart, Ecr., de Québec; M. Stuart l'améliora, enleva l'ancienne maison, et, sur le plateau en arrière, en bâtit une nouvelle qu'il occupa l'été, durant plusieurs années. Lorsque ensuite, cette propriété fut possédée par Robert Cassells, Ecr., pendant longtemps gérant de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à Québec, elle fut de nouveau célèbre par ses fêtes et sa gaîté. En 1862, le Colonel Lysons l'avait louée, lorsque le vote inattendu du parlement sur le bill de milice, le força de l'abandonner.

Holland House est maintenant occupée par M. Farquharson Smith, gérant actuel de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

J. M. LEMOINE.

¹ Le major Schoedde et un des jeunes Hollands se rencontrèrent, en combat meurtrier, non sous le pin de Holland (Holland Tree) comme c'est l'opinion commune, mais sur la montagne de Montréal: les incidents de ce duel qui préoccupa assez vivement nos grands pères, au commencement du siècle actuel, sont mentionnés assez au long dans la première série des *Maple Leaves* au chapitre «Holland Tree.»

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Avant de commencer ces pages, j'ai besoin de donner un mot d'explication aux lecteurs de la *Revue* ; plusieurs me demandent raison de mon éternel titre, *Les évènements du mois*, qui apparaît toujours, comme une sentinelle perdue, à la tête d'études générales sur l'Amérique du Sud. " Pourquoi va-t-il s'amuser en Patagonie, où il n'y a eu qu'un évènement connu depuis la découverte de notre continent, ¹ quand ici nous remuons ciel et terre. Depuis deux mois seulement, nous avons eu le temps de mettre au jour une confédération fameuse, dont tout le monde s'est dit le père, quoiqu'elle soit bien le fruit tardif et isolé de notre mère, l'Angleterre ; que nous avons accueilli avec force beaux discours, tels qu'on en n'avait jamais entendus, puis adopté comme une fille un peu gâtée, un peu dispendieuse, un peu exigeante, mais qui doit être bonne enfant pour tous,—c'est l'opinion de ceux qui l'ont connue dès le maillot. Nous avons aussi fait des plans pour réunir les territoires de la Rivière Rouge et de la Baie d'Hudson, et fonder un immense empire, grand..... comme tout ce que nous voudrions,—ce n'est pas l'espace qui manque ; nous avons trouvé le secret de créer un mouvement commercial considérable entre nous et le Nouveau-Brunswick, ce qui va nous permettre de nous enrichir sans nos voisins ! Nous avons préparé un projet de défenses formidables qui ne laissera jamais les Yankees entamer notre frontière,

¹ Le règne éphémère d'un jeune notaire de Lyon, je crois, qui se sentant une vocation toute particulière pour la royauté, s'en alla demander un trône aux sauvages de la Patagonie : il l'obtint facilement, mais il le perdit de même.

et nous voilà déjà avec une armée toute prête à voler à la gloire... Pendant ce temps-là, les faits éclatants ne se sont pas succédés moins rapidement aux Etats-Unis et au Mexique ; une campagne habilement conduite vient de livrer aux armées du Nord toutes les places fortes des deux Caroline et de la Virginie ; les deux tiers de l'empire de Maximilien sont à peu près pacifiés et soumis ; toutes les puissances, excepté le gouvernement de Washington, ont reconnu la constitution nouvelle ; et, pendant que toutes ces grandes choses se passent, le chroniqueur de la *Revue* redit les fastes du Guatemala."

Voici mes excuses. D'abord, je crois à la vie future de la *Revue* ; — on croit facilement une chose que l'on désire. Or, que sont trois mois sur une longue existence ! je n'ai donc pas senti le besoin de me presser et de consigner de suite, dans ces pages, les actualités qui semblent s'être entassées à l'entrée de l'année 1865, malheureusement, pour moi. Comme j'entreprends une tâche longue et qui peut avoir son importance, si elle est continuée par une plume plus habile, j'ai voulu procéder avec une certaine régularité. Avant de parler de faits qui ne sont que les conséquences d'autres faits, il m'a paru nécessaire d'étudier un peu le théâtre où ils se produisent et les sources d'où ils originent.

Comme les républiques espagnoles me semblaient moins connues des lecteurs que les pays septentrionaux qui nous avoisinent, j'ai voulu y faire une courte excursion. Quelque rapide et imparfaite qu'elle ait été, elle ne m'a pas permis de me détourner pour regarder marcher l'armée triomphante de Sherman, et s'élever l'édifice fantasmagorique de notre confédération. J'y reviens aujourd'hui pour noter les principaux traits de cette histoire de deux mois, si remplie de pensées, de discours, de projets, de péripéties et de déceptions. Il semble qu'un demi-siècle soit tombé sur ce continent avec les murs de Richmond, tant ce grand succès de la cause du Nord vient ébranler les destinées nouvelles qui paraissaient devoir diriger notre vie future. Bien des spéculations de la politique se trouvent annihilées, bien des diplomates habiles se retrouvent aujourd'hui devant l'imprévu et doivent compter avec les évènements ou jouer d'autres cartes. Pour nous, confiants dans la Providence, qui nous a montré plus d'une fois des voies favorables et des horizons glorieux, ne nous laissons pas troubler par une situation qui n'a fait que s'aggraver depuis quelques mois ; c'est le moment d'appeler la sagesse pour savoir démêler les fils inextricables de machinations qui se jouent, par malheur, toujours loin de nous et souvent contre nous.

Je reprends les faits ; je ne dirai rien de très-nouveau, mais ces choses sont trop du domaine de l'histoire pour ne pas les consigner dans ce recueil.

C'est le 19 janvier que s'ouvrit la session de notre parlement, où devait être discuté le projet de confédération élaboré par les ministres de toutes les provinces Britanniques réunis en conseil, à Québec. Ce projet présenté à la chambre haute par Sir E. P. Taché, fut immédiatement mis à l'étude après un discours du chef du cabinet, le 3 février. Le 6, l'hon. J. A. Macdonald ouvrit la discussion sur le même sujet dans la chambre basse.

Le 20 février, le projet fut approuvé par le Conseil Législatif.

Le 11 Mars, les principes de la nouvelle constitution furent acceptés dans la chambre basse par 91 représentants sur 119 qui forment le total de l'assemblée ; 33 se prononcèrent contre, 5 étaient absents.

Cette session exceptionnelle, outre le fait important qu'elle marque dans nos annales historiques, et la révolution politique qu'elle a inaugurée, puis sanctionnée d'avance, a produit des impressions inusitées et présenté des traits particuliers.

D'abord, l'adresse en réponse au discours du trône a été votée sans discussion ; puis, les députés eurent le droit de parler plusieurs fois sur le même sujet, ils usèrent de la parole à discrétion, au moins au commencement des débats. Vers la fin, le gouvernement trouva que quelques membres étaient intarissables d'éloquence et crut devoir y mettre le holà. Le temps pressait : il y avait urgence politique à voter la Confédération. On prit un moyen constitutionnel de faire taire l'opposition.

Malgré la surabondance d'idées répétées par les mêmes orateurs ou empruntées à d'autres, et le grand nombre de débuts malheureux accomplis par les députés jadis silencieux que l'importance du moment et la grande liberté que l'on avait de parler entraînaient à la tribune ; en somme, la discussion parlementaire s'est tenue dans une sphère plus élevée que d'habitude : le ton et le style des débats d'ordinaire si peu soignés et même si peu dignes, sont presque monté à la hauteur du sujet ; s'ils n'y sont pas arrivés tout-à-fait ou s'ils ont baissé vers la fin, c'est par la force des mauvaises habitudes. Les discours ont paru aussi beaucoup mieux nourris de faits et d'études sérieuses.

Si ce n'étaient la perte de temps, et les embarras que cela cause, il serait à désirer que l'on eut tous les 4 ans un projet de cette importance à mettre devant les chambres ; la représentation nationale en éprouverait des effets excellents.

Certaines paroles injurieuses disparaîtraient de notre vocabulaire parlementaire ; des hommes haut placés et à l'esprit cultivé prendraient le temps de mettre devant le nom des gens honnêtes et respectés dont ils parlent, le mot *Monsieur*, et ne laisseraient pas ce soin à des rapporteurs de journaux plus polis qu'eux. On ne se soufflèterait plus, séance tenante, et l'on découvrirait que, quand on a le talent de bien parler et de bien écrire, on peut se passer d'arguments qui n'ont que le mérite de la brutalité. Enfin on arriverait peut-être à ne pas garder son chapeau au milieu d'une assemblée, qui doit représenter l'état de civilisation autant que les intérêts d'un peuple. Comment voulez-vous que nos maîtres d'école obligent nos enfants à continuer les bonnes traditions de nos pères, et à se découvrir quand ils rencontrent un citoyen respectable, s'ils apprennent que Monsieur leur représentant se tient coiffé dans le sénat. Je suis persuadé que si ces vieux soldats gaulois, qui, il y a près de trois mille ans, allèrent lisser la barbe des vénérables pères conscrits, étaient apparus au milieu de certaines délibérations mémorables de nos parlements passés, ils ne se seraient pas crus au sein de l'assemblée des dieux.

Une des particularités qu'ont offert les débats sur le projet de confédération, c'est qu'on n'a pas permis d'y faire des amendements ; ce qui déconcerta un instant quelques amis du ministère, et, en dehors de la chambre, beaucoup de partisans de la Confédération. " Des amendements ! dit le proc.-gén. J. A. MacDonald, cela est impossible, ils entraîneraient une révision du projet par la délégation intercoloniale, on n'en finirait plus ; " cela était rationnel : mais enfin, pour un grand nombre, le projet ne paraissait pas parfait ; aux yeux de beaucoup d'autres, il renferme des vices radicaux et des dangers réels pour tout ce qui nous constitue une nation de l'avenir. On pouvait y regarder à deux fois avant d'accepter un nouvel ordre de choses et de nous imposer des liens et des obligations qui doivent être définitifs et sans appel. Parce que la mesure était la plus importante qui ait été présentée aux délibérations de notre corps législatif, elle est la seule à laquelle la sagesse collective des membres n'ait pu rien ajouter, rien en faire retrancher.

Les circonstances étaient trop pressantes, a dit le ministère. Ces circonstances étaient le secret du ministère conjointement avec le gouvernement de la métropole, il en a laissé transpirer une partie ; c'était nécessaire. Les débats du parlement anglais ont dévoilé le reste. La guerre avec les États-Unis ! Il faudra bien établir tout à l'heure si ces circonstances exigeantes suffisaient pour motiver une pareille précipitation.

Les raisons de M. le proc.-gén. du Haut-Canada ont, de suite, convaincu et soumis ceux de ses partisans qui auraient été tentés de faire quelques ratures à la nouvelle constitution ou d'y intercaler quelques aliénas, qui en eussent changé ou tempéré l'esprit trop centralisateur. Mais l'opposition avait encore le champ libre et l'on apercevait poindre un orage d'amendements. Ce n'est pas que l'on craignait de voir s'écrouler l'édifice nouveau sous l'effort de tant de coups ; le gouvernement se sentait trop bien appuyé pour craindre un pareil résultat, mais les *circonstances devenaient toujours de plus en plus pressantes*, et rien n'aurait empêché une opposition *factieuse* comme on l'a désignée, de proposer des amendements pendant six mois, elle en avait la volonté, et le sujet s'y prêtait quelque peu.

Des requêtes arrivaient de plusieurs endroits du pays, on commençait à provoquer des agitations populaires ; les luttes du parlement allaient remuer les campagnes.

Il faut avouer que ce mouvement n'a pas atteint des limites considérables, et que, jusqu'à la fin, la masse a paru indifférente au projet, ou n'y voir goutte. Les uns disaient : " On présume que cela va nous faire bien du bien ! " et les autres : " On dit que M. le Curé n'en souffle mot ! "

Mais enfin la foule finit par être ennuyée de s'entendre dire la même chose et elle prend un parti, quelquefois aveuglément. Et puis, quoique l'on ait grandement profité d'une petite lettre malheureuse pour faire croire que les requêtes n'étaient signées que par des femmes et des enfants, ils s'y trouvaient des noms d'hommes ; d'autres auraient pu les imiter.

Mais ce qui vint activer le zèle du gouvernement, ce fut l'attitude des provinces maritimes, et la nature des débats des Chambres anglaises.

Les colonies sœurs, ne se sentaient pas si pressées ; elles prétendaient bien ne pas improviser leur sort définitif.

Quoique l'hon. M. Brown reçut des dépêches télégraphiques d'un certain ministre de la Nouvelle-Écosse, l'informant que la future constitution était dans les faveurs populaires ; un des lieutenants-gouverneurs écrivait ici dans le même temps qu'elle était perdue à tout jamais. En effet, la défaite des membres du cabinet du Nouveau-Brunswick est venue bientôt confirmer les assertions du gouverneur et dispenser les honorables messieurs de là-bas, d'envoyer des télégrammes agréables à M. Brown. Il fallut de suite tenter un grand coup. Et notre ministère usa d'une prérogative d'une utilité et d'une légitimité indéniables dans un gouvernement comme le nôtre, quand l'exécutif a besoin d'une action énergique et prompte :

il demanda de voter sur la *question préalable*, ce qui rendait la mesure inattaquable par les amendements et terminait la discussion. Ce moyen ne peut être que le fait des gouvernements forts, et il a ses dangers ; on ne peut en déterminer la valeur, qu'en se mettant au point de vue des convictions et des actualités qui le commandent. Ici, s'il pouvait servir à sauver la patrie, personne n'aura le droit de l'appeler un acte de tyrannie !..... Mais c'est ce qui reste à prouver.

Après ce vote, il était à peine utile à la Chambre de se diviser pour faire connaître sa pensée sur le projet même ; elle l'avait par le fait adopté ; ses suffrages se partagèrent à peu près dans les mêmes proportions.

La question de principes, la constitution fédérale était donc acceptée, et l'on ne connaissait qu'un mot sur les constitutions locales, on n'avait que des promesses sur une partie de l'ensemble du système qui est bien la plus importante pour nous ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le projet était évidemment perdu pour le moment dans les provinces maritimes. Un député, avant d'attacher son nom à la sanction d'un pareil acte, a cru devoir demander à l'hon. J. A. Macdonald s'il aurait la permission de parler français dans la législature fédérale. Il paraît qu'il l'aura ; Dieu sait s'il le fera ?.....

Le but du ministère dans sa démarche hâtive, était, disait-il, de consolider la cause de la Confédération dans les colonies voisines, et de prouver à l'Angleterre, qui venait de mettre à notre disposition £200,000, à dépenser en quatre ans sur nos fortifications, que nous étions prêts à faire tous les sacrifices pour nous tenir attachés à elle, *per fas et nefas* ; et, pour donner encore plus de poids à cette démonstration, notre gouvernement demanda un crédit d'un million de piastres pour commencer notre série de forteresses.

Je n'ai pas à juger ici de la valeur du nouveau système politique ; je ne dois apprécier que les faits qui ont accompagné son adoption. Les diverses études que l'on a publiées, et surtout le recueil des discours prononcés sur le sujet, dans les Chambres, resteront là pour satisfaire la curiosité de ceux qui voudraient peser avec soin le pour et le contre. On a dit tout ce qu'il était possible de dire en faveur de l'un et de l'autre.

Mais je dois examiner s'il était légitime d'adopter une constitution nouvelle, basée sur des principes nouveaux ; si un gouvernement du caractère du nôtre, pouvait nous ravir des prérogatives acquises, des droits jurés, des garanties d'existences connues sans en appeler au peuple.

Le Procureur-Général du Haut-Canada a dit que la Chambre avait reçu les pouvoirs nécessaires pour cela par son mandat ; que, si elle n'avait pas le droit de décréter cette mesure, elle était impuissante pour toute législation ; et puis, que des élections faites sur ce terrain ne feraient que surexciter les passions populaires et le fanatisme des races ! Il valait autant ne pas donner de raisons.

Qui avait confié un mandat à la Chambre pour faire une révolution ? Quel est l'électeur qui, en déléguant à un mandataire le pouvoir que lui donne la constitution de son pays de faire respecter ses droits et ses prérogatives, s'attend à ce que ce mandataire aille changer la constitution par laquelle il le fonde en pouvoirs, et lui enlever même cette prérogative de délégation qui lui donne deux puissances dans la législature ?.....

Quant à cette crainte du fanatisme des races et des passions populaires, si on la formulait pour le Bas-Canada, ce n'était qu'une insulte.

Nous n'avons jamais réclamé ardemment que les droits communs à tous les citoyens britanniques et ceux que notre ancienne patrie avait laissés sous la sauvegarde de l'honneur anglais ; et, quand nous avons obtenu la garantie de les voir respectés, qui s'est montré plus soumis à l'ordre établi ? plus dévoué à la cause de la métropole ? Qui a mieux combattu que nous ? Qui s'est montré plus bienveillant, plus généreux dans ses rapports avec une minorité différente de race et de religion, qui, pour tout régir nous avait violemment calomnié, et qui n'était pourtant pas de la plus belle eau ? Quoique des cris passionnés aient été poussés dans des assemblées et répétés dans un ou deux journaux, avaient-ils quelque chose de commun avec ces déclamations furieuses, inspirées par l'organe de l'Hon. M. Brown, et qui ont tenu depuis huit à dix ans tout le Haut-Canada sous l'empire d'une excitation aveugle, préparant les complications d'aujourd'hui ?

Là, on ne demandait pas moins que notre disparition ; et parce qu'ici quelques-uns de nous ont manifesté la crainte que certaines dispositions du fameux projet pouvaient avoir pour but et pour effet d'accomplir un vœu si souvent exprimé, on a cru qu'il était prudent de nous enlever l'exercice du seul droit constitutionnel qui nous permit de protester contre ces dispositions organiques de la future constitution.

On a dit que des élections nouvelles n'auraient apporté aucun changement dans le gouvernement, que le peuple était plein de confiance dans ses députés et dans la Providence, et qu'il leur abandonnait le soin de leurs destinées ; et puis, toujours, qu'il n'y

avait pas de temps à perdre. Il y avait malheureusement beaucoup de vrai là-dedans, à *part le temps à perdre*. Et je tiens plutôt à signaler un mépris de constitution commis à l'intention du Bas-Canada, qu'à manifester l'espoir que nous mettions dans un nouveau parlement.

Je n'accuse pas ceux qui ont eu tant de confiance dans leurs hommes ; si j'étais dans la vie publique, j'aimerais à en mériter une pareille ; il me répugne de supposer à ceux de ces hommes qui sont de ma race, qu'ils aient eu l'intention de trahir une confiance si grande ; et je suis même bien disposé à croire que tous, électeurs et élus, ont des pensées aussi justes et aussi larges, des intentions aussi patriotiques que ceux qui ne partagent pas leurs idées ; le chroniqueur de la *Revue* ne croit pas avoir à lui seul, l'usage des longues-vues, supposant toujours, comme certains journalistes, que ses adversaires ne regardent jamais que dans des bésicles. Mais je ne puis pas m'empêcher de trouver étrange que, au moment de remettre nos intérêts nationaux aux mains d'un gouvernement trois fois plus fort et trois fois plus hostile, nous lui ayons prouvé que nous regardions fort peu à l'esprit et à la lettre de notre constitution, dans les circonstances les plus importantes ; et puis, qu'ayant des moyens légaux d'exprimer nos idées et de défendre nos droits, nous laissions volontiers à quelques hommes le soin de nous conduire providentiellement. J'ai toujours cru que le rôle d'agneau était un triste rôle, en politique comme à l'abattoir, et que celui qui va se mettre le cou sous le couteau n'a pas plus de mérite, aux yeux du boucher, qu'un autre qui ne s'y laisse entraîner qu'avec effort.

Maintenant, il me reste à examiner la raison de cette urgence de l'adoption immédiate du projet, qui nécessitait tant de procédés inusités.

C'était l'appréhension de la guerre avec les États-Unis : on l'a tant dit durant la session, surtout vers la fin, on a tant parlé d'armements, de fortifications, de stratégie, qu'il y en avait assez pour amener une armée ennemie sur nos frontières, dès le printemps ; il n'en aurait pas fallu plus en Europe. C'était une singulière idée, il me semble, si la guerre était imminente, de nous embarrasser d'une constitution nouvelle, compliquée, à peine définie dans ses détails, à la veille d'une éventualité si terrible. S'il s'agissait de bâtir des forteresses, de lever des armées, de prévenir les généreuses dispositions de l'Angleterre, il n'était pas nécessaire de se donner tant de mouvement en pure perte ; les résolutions de nos Chambres l'ont prouvé. Quant aux difficultés entre le Haut

et le Bas-Canada on aurait bien pu attendre après la victoire, pour les régler ; je suis persuadé que nous aurions consenti à donner le gros du butin pour calmer les appétits impatients des amis de l'hon. M. Brown.

Non, évidemment, la presse des circonstances n'était qu'une tactique pour enlever d'assaut le projet ministériel ; l'avenir laissera peser la responsabilité de pareils moyens sur ceux qui ont cru devoir s'en servir. Aujourd'hui l'existence de la Confédération est gravement compromise. Dans l'Île du Prince-Édouard on la renvoie à des temps plus heureux. Au Nouveau-Brunswick, comme ses partisans se sont trouvés après les élections dans une minorité assez marquée, ils seront bien forcés de garder leur projet dans leurs tablettes, durant quelque temps.

C'est peut-être là pour nous un fait providentiel. Car comment est-il arrivé que ces petites colonies, qui devaient justement être les plus favorisées par notre système fédéral, n'en aient pas voulu ?....

Mais la surexcitation que la récente session a produite est à peine calmée, que nous voici saisis par de bien plus graves préoccupations.

La guerre de l'esclavage achève. Depuis la chute d'Atlanta, le Sud a vu le drapeau étoilé courir à travers le centre de la révolte ; ses voies de communication ont été coupées, ses magasins, ses arsenaux et ses usines incendiés ; il a vu tomber une à une toutes ses places fortes ; ses armées épuisées de fatigue, privées d'armes et de vêtements se sont fondues devant les bataillons aguerris de Sherman, de Sheridan et de Grant ; les coups qu'ils portaient n'étaient plus poussés que par le désespoir ; enfin la chute de Richmond et la reddition de Lee et de son armée, sont venues couronner cette brillante campagne la mieux conçue et la mieux accomplie de toute la guerre.

Ce grand évènement n'a pas qu'une importance intrinsèque, n'est pas seulement un fait d'armes qui montre les progrès qu'a fait l'art de la guerre chez nos voisins et l'harmonie d'action qui s'est enfin introduite dans leur tactique militaire. C'est un fait qui doit avoir une influence générale.

Lee n'était pas encore entré à Richmond, qu'il circulait autour du cabinet de M. Seward, certaines intentions de demander des indemnités à certaine puissance maritime. L'Angleterre n'avait pas attendu ces bruits pour comprendre qu'elle pourrait avoir quelque chose de semblable à régler à Washington ; et le cabinet de St. James avait mis par précaution dans ses items pour le service public de cette année, une somme de £50,000 pour fortifier Québec

et mettre ses troupes à couvert dans le cas d'une guerre. Les débats des Chambres et les articles de journaux sont venus ensuite révéler la crainte sérieuse qu'on avait de cette éventualité et le sort qui nous restait.

Voici donc la situation telle qu'on peut la dessiner d'après les opinions des orateurs et des journalistes anglais d'un côté, et les divers organes de la politique de nos voisins, de l'autre.

Ceux-ci ont bien l'intention de formuler une demande en réparation à la Grande-Bretagne. Et, comme entre gens riches on ne tient pas aux fractions, il paraît que M. Seward n'en mettra pas dans ses comptes. Le gouvernement américain a commencé par rappeler le traité de réciprocité avec des termes peu obligeants, exprimant son intention de jeter une flotte sur nos lacs. Depuis, il a paru revenir sur cette dernière résolution qui nous menaçait directement, et il nous a aussi délivré de l'embarras des passe-ports qu'il avait exigés après la mise en liberté des maraudeurs de St. Albans, par le juge Coursol. Les preuves réitérées des bonnes dispositions que nous lui avons données, nous ont sans doute mérité ce retour de bienveillance. Au fond, pourquoi s'empresserait-il d'armer les lacs, tant que nous ne commencerons pas à le faire ? il est bien sûr d'être plus vite prêt que nous quand le temps en sera venu ; et ce n'est pas une mauvaise politique que de se rendre le moins désagréable possible aux Canadiens.

D'un autre côté, depuis que notre métropole a vu baisser la fortune des Confédérés, elle ne se sent nulle disposition à risquer la sienne dans la lutte. D'ailleurs, elle a toutes les raisons du monde, et elle fera tous les efforts possibles pour éviter le conflit : les discours de ses ministres le prouvent. Mais si l'on veut lui poser des conditions telles qu'une puissance de premier ordre ne puisse pas les accepter sans trop de honte, il y aura guerre, et guerre prochaine, car les États-Unis, qui seront les agresseurs, n'ont pas d'intérêt à attendre pour la faire.

Le but de nos voisins en tentant de nouveaux combats est-il de faire notre conquête ? cela est douteux, ils doivent savoir qu'il y a ici fort peu d'annexionnistes ; et ils auront encore à garder le Sud pendant assez longtemps, pour ne pas désirer de venir faire sentinelle sur toutes les rives du St. Laurent. Ils disent qu'ils n'ont pas besoin de nous : et en effet, de New-York à San-Francisco, et de Rochester à la Nouvelle-Orléans, il y a place pour assez d'exploitations, et pour plus de peuples qu'il n'en faut pour rendre leur gouvernement praticable. Quant à l'usage de nos voies d'eau et aux facilités d'échanger leurs produits chez nous, les Yankees

savent bien que nous n'aurons jamais intérêt à y mettre obstacle. Ce n'est pas nous qui aurions demandé l'abrogation du traité de réciprocité.

Ils n'auraient donc d'autre intention dans cette guerre, que celle de faire subir un échec à l'influence anglaise, et de causer à son commerce des pertes au moins aussi considérables, que celles qu'ils ont éprouvées eux-mêmes et dont ils accusent l'Angleterre d'être en partie la cause.

D'une autre part, la métropole sait fort bien que nous sommes la partie la plus vulnérable de son empire ; qu'elle éprouverait ici un coup mortel ; qu'elle est dans l'impossibilité matérielle de nous défendre ; que tout en étant le point le plus exposé, le Canada est la moins profitable de toute ses colonies ; et, pendant qu'elle serait forcée de mettre ici presque toute son armée disponible, les flottes américaines du Pacifique pourraient facilement aller ruiner sa puissance déjà ébranlée dans les Indes. On ne peut conclure autre chose des discours et des écrits récents faits en Angleterre.

Malgré la presque unanimité des députés à déclarer qu'il fallait protéger le Canada, le vote des £50,000, destinés aux fortifications de Québec est beaucoup plus éloquent et plus clair que les discours : £50,000 pour l'Angleterre !.....

Et ces discours, d'ailleurs, étaient presque tous brodés sur la même formule : " Si les Canadiens désirent rester invariablement attachés à notre fortune, il faudra bien les défendre, il est de notre honneur de les protéger, nous y mettrons toutes les ressources de l'empire..... nous leur donnerons £200,000, à raison de £50,000 par année !" Cette assemblée composée de commerçants et d'actionnaires de compagnies des Indes d'ici et de là pouvait-elle dire à la face du monde colonial : " Nous ne pouvons pas protéger nos colonies."

Non, ici, les discours et l'éloquence sont pour la partie théatrale, et les £50,000 sont le fait, la proposition à raisonner : d'où il faut conclure, que notre métropole serait fort aise de ne pas nous avoir sur les bras dans ce moment, parce que nous sommes pour elle l'occasion immédiate d'un échec, et un obstacle à la protection efficace de ses autres possessions ; et qu'elle serait fort aise si nous lui demandions notre indépendance, avant les moments critiques, en lui promettant notre neutralité et un bon souvenir ; ou, si elle fortifie Québec et nous demande de nous armer, c'est d'abord pour mettre ses troupes à couvert d'un coup de main et créer ici une utile diversion dans l'ensemble des opérations militaires ; alors, nous serons sacrifiés aux nécessités de la stratégie ; car le Canada n'en sera pas moins perdu pour l'Angleterre. Nous aurons beau faire

des efforts héroïques, nous n'empêcherons pas les armées de la République de nous déborder, de ravager nos campagnes, et ses croiseurs de fermer en partie, la seule issue par où nous puissions recevoir des secours de l'extérieur ; or, il faut manger pour se battre.

Un député a dit ici, que Dieu n'était pas toujours du côté des gros bataillons ; il l'a prouvé quelquefois, en effet ; mais ce qu'il a démontré beaucoup plus généralement, c'est qu'il était toujours du côté du raisonnable et jamais avec l'absurde.

Nous verrons dans quelques jours notre situation se dessiner davantage : le départ récent de quatre de nos ministres n'a pas pour but unique de déposer aux pieds de la Reine, l'œuvre un peu manquée de la dernière session ; ils sauront faire sentir à la mère-patrie que sa fille ne tient pas encore à l'honneur de faire plus qu'elle ; et trouver, en étudiant de près le jeu de la diplomatie, quelques moyens de concilier tous les intérêts, tous les devoirs et toutes les exigences de l'honneur.

Pendant que l'attention publique s'est tenu fixée sur ces grandes questions, il s'est passé au Canada des faits d'une moindre importance, qui mériteraient ici quelques remarques. Le jugement rendu dans la cause des maraudeurs de St. Albans et leur élargissement subséquent, accordé par les tribunaux du Haut-Canada ; la confirmation de ce jugement par des autorités compétentes en Angleterre ; l'établissement d'un tribunal d'enquête *secret* pour s'enquérir des circonstances qui ont accompagné la décision de M. Coursol, sont des épisodes pleins d'enseignements et de conséquences. Mais l'espace me manque pour en parler.

Je voudrais aussi laisser dans ces pages un souvenir des malheurs que vient d'accomplir, sur les bords du St. Laurent, la terrible inondation de la semaine dernière ; non pas tant à cause des scènes lamentables que l'on y a vues, que pour faire connaître les traits de courage et de pur dévouement dont on a été témoin : mais c'est toute une histoire. Il serait désirable que quelque plume sensible entreprit de nous la retracer ; dans ce cas, la *Revue* retiendrait volontiers ce récit pour ses lecteurs.

Le 14 avril sera une triste époque pour la grande république américaine, et un triste lendemain pour ses jours de victoire ; car il rappellera le premier sang versé sur le trône de ses souverains, le premier attentat commis sur le représentant de la nation. Pour un peuple, qui a vécu, pendant près d'un siècle, sans discordes civiles sérieuses, presque sans soldats, sans licteurs autour de son chef ; jouissant de toutes les libertés que peut désirer l'homme

honnête et hardi ; atteignant, dans ce court espace, toutes les prospérités que peuvent convoiter le travail et l'intelligence abandonnés sans entraves à leur énergie ; c'est une tâche cruelle que celle de marquer dans ses annales ce premier crime, qui n'apparaît jamais dans l'histoire que suivi d'autres semblables. Et, après quatre ans d'une guerre civile sans exemple, au moment où la révolte succombe, où l'on croit voir l'esclavage, source de tant de calamités, à jamais effacé du sol de l'Union ; l'assassinat de M. Lincoln se présente, il semble, avec des couleurs plus lugubres. Ce forfait révèle les noires vengeances qui vont survivre à la victoire et tramer à l'ombre du drapeau, au seuil de chaque représentant du pouvoir, des complots contre l'ordre public et la vie de ses gardiens ; il fait naître le besoin d'une garde autour du Capitole, et perdre l'espoir de revoir jamais les jours où la sécurité du pouvoir reposait dans le vœu unanime du peuple et où la sécurité du peuple régnait dans la simplicité du pouvoir.

L'Amérique septentrionale a vu son âge d'or !... La mort du président des Etats-Unis ne peut pas avoir des conséquences bien préjudiciables à la cause du Nord. C'est un grand crime inutile, qui ne peut être attribué qu'à une fureur aveugle. La direction des affaires ne change pas de mains. M. Lincoln était l'élu d'un parti, et non pas un souverain absolu arrivé à la puissance par des combinaisons fortuites, et qui l'avait exercée avec sa seule volonté et ses talents transcendants. Son parti et son entourage survivent ; ils ont un but et des traditions que la mort du chef ne peut avoir changés : la disparition de l'esclavage et le rétablissement de l'Union.

Comme un de mes estimables confrères de la Direction, publiée dans cette livraison, un travail sur le Mexique, je suis heureusement dispensé d'en parler moi-même.

N. BOURASSA.

LE SOUVENIR.

Un souvenir
Est plein de charmes,
Il parle au cœur
Dans le malheur....
Pour adoucir
Regrets et larmes
Rien n'est si fort qu'un souvenir.

Au souvenir
De son enfance
L'aïeul blanchi,
Sent malgré lui,
Son cœur s'ouvrir
A l'espérance....
En se berçant d'un souvenir.

Le souvenir
Apporte à l'âme
Parfums, amours
De nos beaux jours.
De l'avenir
La vive flamme
Rayonne au feu du souvenir.

O souvenir !
Ange sur terre
Peuple mes soirs
De gais espoirs....
Pour endormir
Le solitaire....
Apparais joyeux souvenir !

EMM. BLAIN DE ST. AUBIN.

Québec, Janvier 1865.

BIBLIOGRAPHIE.

Observations sur l'Assemblée tenue à Montréal pour former une association dans le but de protéger les intérêts des Protestants dans l'Instruction publique. Broch. 39 p. in-8.
E. Senécal, Imp. Edit.

Les intérêts de la minorité protestante du Bas-Canada dans l'éducation, attirent depuis quelque temps l'attention sérieuse du public instruit et des hommes d'état. La part que le projet de Confédération fait aux religions et aux nationalités diverses dans cette matière importante, a été une des causes qui a réveillé sur ce sujet les craintes peu fondées et les exigences injustes d'une partie de nos concitoyens sectaires.

Plusieurs brochures relatives à ce sujet ont été publiées depuis quelque temps; une foule d'articles de journaux ont placé la question devant le public. Tous ces écrits ont de l'intérêt, car tous traitent une question d'une importance extrême.

Mais forcés de nous borner dans le récit et l'appréciation de cette discussion, nous avons choisi la brochure dont le titre est en tête de cet article, parcequ'outre le caractère officiel qui la distingue, elle donne un aperçu plus complet de l'état réel des choses, et une opinion plus exacte sur le mérite de la question.

Pour des prétextes, dont l'auteur démontre l'erreur et la faiblesse, les Protestants du Bas-Canada, invoquant une prétendue violation de leurs droits, crurent devoir se plaindre de l'action des lois scolaires à leur égard et trouvèrent des griefs contre le pouvoir du Surintendant de l'Éducation et

l'usage qu'il en fait. Dans le but de faire valoir leurs plaintes auprès de la Législature et de donner à leur entreprise la force de l'union et la puissance de l'ensemble, ils tinrent le 27 septembre dernier une assemblée, à Montréal, à laquelle fut lu un rapport du Rév. M. McVicar. Ce rapport contenait, avec des raisons plus ou moins solides et des faits plus ou moins authentiques pour les appuyer, les reproches suivants : 1° Les propriétés des Protestants sont taxées pour soutenir les écoles des Catholiques. 2° Les Protestants, dans la pratique ordinaire du département de l'instruction publique, n'ont pas la liberté d'établir leurs propres arrondissements scolaires. 3° Les écoles protestantes sont inspectées par des inspecteurs catholiques qui ne comprennent point l'anglais. 4° L'on donne en récompense aux élèves protestants des livres catholiques. 5° Les Protestants ne sont pas représentés dans le bureau d'éducation. 6° Les Protestants ne reçoivent pas leur juste part dans la distribution des subventions. 7° Dans les écoles communes les élèves et les maîtres sont forcés de se conformer à certaines pratiques de l'Église catholique.

On voit qu'il y a là une énumération de reproches très-sérieux, dont les uns attaquent les lois scolaires et les autres l'administration du Surintendant. L'auteur de la brochure répond aux uns et aux autres en disant que, si les propriétés des Protestants sont taxées pour soutenir les écoles des Catholiques, il est juste d'ajouter que souvent aussi les propriétés des Catholiques sont taxées pour soutenir les écoles des Protestants ; que, du reste, la loi n'a pas pu encore prévenir entièrement cet inconvénient, résultat presque inévitable du mélange intime des populations différentes ; que tout ce que la loi a pu faire jusqu'à ce jour, a été de permettre aux personnes appartenant à la religion en minorité dans une localité, d'affecter leurs contributions annuelles au soutien des écoles séparées, là où il en peut être établi ; qu'il est faux que l'administration de l'instruction publique gêne les dissidents dans la division de leurs municipalités en autant d'arrondissements scolaires qu'il leur plait ; qu'au contraire, on a établi bien souvent, suivant le désir de la loi, des circonscriptions particulières pour favoriser les intérêts des dissidents d'une localité, sans nuire aux exigences de la majorité ; que si quelquefois la pratique a paru blesser quelques intérêts particuliers, cela était dû à des causes spéciales et exceptionnelles, qui peuvent se présenter dans toutes les administrations, mais non à un esprit hostile aux Protestants ; que si le troisième grief doit être invoqué par quelqu'une des dénominations religieuses, c'est bien plutôt par les Catholiques, puisque 34,685 élèves protestants sont inspectés par des inspecteurs catholiques, tandis que 70,301 élèves catholiques sont inspectés par des inspecteurs protestants ; que, du reste, quiconque connaît comment, en Bas-Canada, les populations de religions différentes sont mêlées les unes aux autres, comprendra que, les écoles protestantes étant disséminées à de

grandes distances les unes des autres dans des districts catholiques, il est impossible de parer entièrement à cet inconvénient, conséquence obligée d'un état de choses qui ne dépend ni de la loi, ni du Surintendant de l'éducation.

Quant au quatrième grief, il aurait été juste que ceux qui l'invoquent, citassent des faits assez nombreux pour montrer au public qu'un reproche aussi grave ne repose pas sur un événement isolé et exceptionnel, mais sur une pratique ordinaire, sur des faits répétés ; et qu'une coutume habituelle donne lieu à un grief qui, formulé d'une manière aussi générale, attaque la tolérance et l'esprit de délicatesse d'un nombre considérable de personnes ; or c'est ce qui n'a pas été fait, et c'est ce qu'on ne pouvait pas faire. Du reste, si le fait reproché a eu lieu, c'est contrairement aux ordres du département : et le moyen de remédier à cet abus n'était pas de créer de l'agitation et d'en appeler aux passions d'un public nécessairement intéressé, mais de se plaindre aux autorités compétentes qui auraient fait justice.

L'auteur, répondant aux grief suivant, dit que les quatre cinquièmes de l'ouvrage du département de l'instruction publique doivent être faits en français ; que, du reste, les Protestants n'en sont pas exclus systématiquement, puisqu'une des premières nominations suggérées par le Surintendant actuel fut celle d'un monsieur protestant, comme clerc de la correspondance anglaise et assistant-rédacteur du *Journal of Education*.

Le sixième grief n'étant appuyé d'aucun fait, il suffirait de le nier purement et simplement, *quod gratis asseritur gratis negatur*. Mais il existe des chiffres officiels, dont l'auteur se sert avec avantage pour détruire cette accusation. Il appert par le rapport de M. le Surintendant de l'éducation, pour 1863, que 31,049 élèves catholiques, dans l'éducation supérieure, ont reçu une subvention de \$47,329.00 ; tandis que 6595 élèves protestants, recevant la même éducation, ont eu \$20,533.00. " Cette distribution, dit l'auteur, donne donc aux institutions protestantes 30.25 pour cent sur la somme entière. Or la population catholique, lors du dernier recensement, s'élevait à 943,253 et la population protestante, en comprenant sous ce nom tous ceux qui ne sont pas Catholiques, ou dont la religion est inconnue, s'élevait seulement à 168,313. Si l'on distribuait donc toute l'allocation d'après la population, les institutions protestantes recevraient seulement 14.98 pour cent et elles reçoivent maintenant le double. Si, au contraire, la distribution était basée sur le nombre de tous les élèves, les Protestants recevraient 12.48 pour cent."

De plus, dans la ville de Montréal, où la population est de 65,896 Catholiques et de 24,342 Protestants, 2112 élèves catholiques reçoivent \$3197.00, tandis que 2519 élèves protestants reçoivent \$6276.00, c'est-à-dire, plus du

double de l'allocation accordée aux Catholiques. A Québec, la distribution de la subvention est aussi en faveur des Protestants, dans la même proportion.

D'après ces chiffres, nous aurions raison de dire que si quelques-uns ont droit de se plaindre, ce ne sont pas les Protestants, mais les Catholiques. Ceux-ci cependant ne le font pas, parce qu'ils savent que les Protestants ne pourraient que difficilement soutenir leurs grandes maisons d'éducation sans un aide puissant du gouvernement. Les Catholiques, au contraire, puisent chez eux la plus grande partie des ressources dont ils ont besoin.

Les accusations portées par le Rapport lu à l'assemblée du 27 Septembre, reposent donc sur des bases entièrement défectueuses. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre légitime étonnement de voir des hommes sérieux, qui, pour faire modifier une législation déclarée inefficace, injuste et tyrannique, s'attaquent à un des départements les plus importants de l'administration publique, sans prendre le soin de choisir des griefs ayant au moins une apparence de plausibilité.

L'auteur après avoir établi que les deux faits cités par le Rapport à l'appui du septième grief sont, l'un complètement étranger au reproche, et l'autre bien faible et bien insuffisant, réfute certaines assertions relatives à des faits administratifs. Nous sommes forcés, à cause du peu d'espace laissé à notre disposition, d'omettre cette partie.

Du reste, nous croyons avoir indiqué d'une manière satisfaisante les endroits les plus saillants de cette brochure, remarquable par un enchaînement non-interrompu de raisons vigoureuses, de faits irréfutables, de chiffres authentiques, qui constituent une réfutation préemptoire des griefs allégués par le rapport de M. McVicar. Après avoir admiré le style concis et clair de ce travail, nous dirons, comme résumé de notre appréciation, que cette brochure, qui est la reproduction d'articles publiés dans le *Journal de l'Instruction publique*, est une des plus importantes que nous ayons vu depuis longtemps.

M Dawson a continué la discussion, et dans une brochure du reste bien faite et intéressante au point de vue historique, il exonère M. le Surintendant des reproches que nous avons signalés, en déclarant qu'il administre les affaires de son département avec tact et fermeté. Dans le cours de son travail, l'auteur s'afflige sur les dangers qu'il voit pour le sort de l'éducation protestante sous le futur régime fédéral. Cela lui est bien permis; mais nous ne sommes pas chargés de le consoler, ni de lui promettre le Surintendant protestant qu'il demande.

M. le principal Graham, de son côté, renchérissant sur le rapport de M. McVicar, dans des lettres publiées sur les journaux anglais de cette ville, a formulé des griefs ridicules, " qui montrent seulement, disait le *Richmond Guardian*, avec quelle obstination les hommes peuvent s'attacher à des " luttes qui n'ont pas leur raison d'être." Jugé de cette façon par la feuille

de sa localité, victorieusement réfuté par le *Journal de l'Instruction Publique*,¹ M. Graham, nous en sommes sûrs, sera dorénavant plus prudent avant de formuler des attaques intempestives, qui, comme l'on dit ses propres amis, sont pour la plupart en dehors du sujet.²

C'est ainsi que s'est misérablement trainé pendant quelque temps, sur le terrain de l'obstination ou de la mauvaise foi, la discussion à laquelle la brochure de l'hon. M. Chauveau aurait dû mettre fin. Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, cet écrit mérite, à cause de l'importance du sujet qu'il traite et de la manière dont il le traite, d'obtenir une grande circulation. L'éducation de la jeunesse en effet intéresse toute la société, et tout bon citoyen est tenu d'y porter autant de sollicitude qu'il en a pour la chose publique.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

Nouveau Mois de Marie, dédié aux fidèles du Canada, par un Prêtre du Diocèse de Montréal. 1 vol. in-32, vi-273 p. E. Senécal, Imp.-Édit.

Voici venir le mois de Mai, avec sa verdure et ses fleurs, avec ses prières et ses chants à Marie. C'est le temps des bonnes pensées, des pieux recueils du soir. A ceux qui cherchent alors un livre pour nourrir leur esprit des vérités chrétiennes, le *Nouveau Mois de Marie* se recommande de lui-même. Dédié aux fidèles du Canada, il leur convient spécialement, car il est tout approprié à leurs besoins. Les œuvres de religion se pratiquent parmi nous ; mais trop souvent, hélas ! l'indifférence et la tiédeur les rendent stériles pour le salut : voilà le mal que le *Nouveau Mois de Marie* veut prévenir ou guérir. Sous les auspices de la douce Vierge, l'auteur apprend aux fidèles à bien remplir ces devoirs religieux, dont la plupart ont conservé l'heureuse habitude. Il expose avec méthode et clarté les moyens si puissants de sanctification qui sont à la portée de tous, l'instruction religieuse, la prière, la Ste. Messe, la Ste. Communion, le travail, l'obéissance à l'Église, etc..... Ces considérations sont courtes, mais pleines de force et de chaleur ; elles sont suivies d'exemples, de prières et de conclusions pratiques qui en assurent le fruit. Si Marie daigne bénir les efforts du pieux auteur, son livre aura pour effet de ranimer dans les âmes la vie de la foi, et de détruire la routine qui s'attache, comme la rouille, aux actions les plus saintes et les rend vaines aux yeux de Dieu.

Tel qu'il est, ce livre ne convient pas seulement pour les exercices du mois de Marie, mais c'est un excellent manuel qui pourra fournir en tout temps de pieuses prières et des réflexions utiles pour la vie chrétienne.

Le *Nouveau Mois de Marie* a obtenu l'approbation unanime de NN. SS. les Évêques du Bas-Canada : rien ne pouvait mieux attester le mérite du livre, ni le recommander plus fortement à tous les fidèles.

A. NANTEL, Ptre.

1 Livraison de Février.

2 *Richmond Guardian*.